



## Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue

### DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 7 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 7 avril à 09 h 30 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 14 membres, soit 54 voix.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Martine AMSELEM, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Françoise FAVIER, Marie-Christine CONTRERAS, Frédéric GIBERT, Jean-Paul GAY, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL

**Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs** : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Corinne CHABAUD par Martine AMSELEM, Emmanuel LESCOT par Catherine BALGUERIE-RAULET, Jérôme BERNARD par Jean-Paul GAY

**Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs** : Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY, Mandy GRAILLON, Christelle AILLET, Patrick de CAROLIS, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Bernard ARSAC, François JOURDAN, Antoine de la ROCHE AYMON

**Assistaient à la séance** : Stéphan ARNASSANT, Estelle ROUQUETTE, Jean-Christophe BRIFFAUD, Laëtitia POULET, Aurélie GRELLET, Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Muriel CERVILLA, Émilie IPSILANTI, Élodie AUJOULAT,

## DÉLIBÉRATION N°CS-2023-003

Objet : approbation du règlement intérieur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°01 du 07 octobre 2022, par laquelle le Comité Syndical a approuvé la modification des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,

Vu la proposition de règlement intérieur émanant du Bureau Syndical, mettant ce dernier en concordance avec les nouveaux statuts,

### ➤ Considérant

- Que les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue ont été modifiés par délibération n°01 du 07 octobre 2022
- Que l'article 7.2 desdits statuts prévoit que le Bureau Syndical propose un règlement intérieur au Comité Syndical,
- Que lors de sa réunion en date du 31 mars 2023, le Bureau Syndical a rédigé une proposition de règlement intérieur,

### ➤ Décide

- D'approuver la proposition de règlement intérieur émanant du Bureau Syndical,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette approbation.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente,  
  
Mas du Pont de Rousty  
13200 ARLES  
Tél. 04 99 97 10 47  
Fax 04 90 97 42 01  
*Anne CLAUDIUS-PETIT*

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en préfecture le :

Et de l'affichage :

CS du 7 avril 2023  
Délibération n°CS-2023-003

REÇU EN PRÉFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-251302295-20230407-CS\_2023\_003



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

.....

## SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE CAMARGUE

.....

Mis en forme : Gauche, Taquets de tabulation : 11,43 cm, Gauche + 12,49 cm, Gauche + 13,74 cm, Gauche + Pas à 8 cm + 16 cm + 16,75 cm

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-251302295-20230407-CS\_2023\_003



## Règlement intérieur

Syndicat mixte du Parc naturel régional de Camargue

### **Chapitre I : Le Comité Syndical**<sup>1</sup>

*Article 1 : Convocation du Comité Syndical*<sup>1</sup>

*Article 2 : Fonctionnement du Comité syndical*<sup>1</sup>

*Article 3 : Mode de votation*<sup>1</sup>

*Article 4 : Secrétariat de séance*<sup>2</sup>

### **Chapitre II : Le Bureau**<sup>2</sup>

*Article 1 : Fonctionnement du Bureau Syndical*<sup>2</sup>

### **Chapitre III : Le Président du Comité syndical**<sup>2</sup>

*Article 1 : Modalités d'élection*<sup>2</sup>

*Article 2 : Rôle et délégation*<sup>2</sup>

*Article 3 : Vice-Présidents*<sup>3</sup>

*Article 4 : Représentation externe*<sup>3</sup>

*Article 5 : Police de l'assemblée*<sup>3</sup>

### **Chapitre IV : Commissions syndicales**<sup>3</sup>

*Article 1 : Organisation et fonctionnement*<sup>3</sup>

### **Chapitre V : Conseil consultatif du Parc**<sup>4</sup>

*Article 1 : Fonctionnement*<sup>4</sup>

*Article 2 : Admission de nouveaux membres*<sup>5</sup>

*Article 3 : Radiation des membres du Conseil consultatif de Parc*<sup>5</sup>

### **Chapitre VI : Conseil scientifique et d'éthique**<sup>5</sup>

*Article 1 : Fonctionnement*<sup>5</sup>

*Article 3 : Droit et limite de compétence*<sup>6</sup>

*Article 4 : Participation, rémunérations, frais*<sup>7</sup>

### **Chapitre VII : Visioconférence et téléconférence**<sup>7</sup>

### **Chapitre VIII : Modification du règlement intérieur**<sup>7</sup>

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-251302295-20230407-CS\_2023\_003



## Règlement intérieur

### Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue

**Vu** les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue adoptés le 7 octobre 2022,

**Vu** la délibération du Comité syndical N°CS-2023-003 du 07 avril 2023 approuvant le présent règlement intérieur.

### Chapitre I : Le Comité Syndical

#### **Article 1 : Convocation du Comité Syndical**

Le ou la Président(e) convoque le Comité Syndical au moins 15 jours francs avant la date des réunions. Dans un délai maximum de 8 jours francs avant la séance, il adresse aux membres un dossier de séance se composant de l'ordre du jour et des projets de délibérations.

En cas d'urgence, le délai de convocation peut être ramené à 3 jours francs. A l'ouverture de la séance, le Comité syndical se prononce alors sur l'urgence et peut renvoyer la discussion à un ordre du jour ultérieur.

Le Comité Syndical se réunit à chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou à la demande écrite d'au moins un tiers de ses membres et dans les 30 jours qui suivent cette demande.

#### **Article 2 : Fonctionnement du Comité syndical**

Seuls les membres du Comité Syndical ont droit de vote.

Les séances du Comité Syndical sont ouvertes, à titre consultatif :

- au Président du Conseil consultatif du Parc,
- aux Présidents des commissions thématiques de travail du Conseil consultatif du Parc,
- au Président du Conseil scientifique et d'éthique ou son représentant,
- au directeur et aux représentants du personnel,

Le Président du Syndicat Mixte ou le Bureau Syndical peuvent décider de réunir le Comité Syndical à huis clos. Cette mention sera précisée dans la convocation du Comité Syndical.

Le Président procède à l'ouverture des séances, vérifie le quorum, dirige les débats, suspend et lève les séances.

Des questions diverses peuvent être mises à l'ordre du jour à la demande des membres en début de séance.

Tout délégué qui désire prendre part aux débats doit demander la parole au Président. Elle est donnée dans l'ordre dans lequel elle a été demandée.

Lorsque le Président juge l'Assemblée suffisamment informée, il peut clore le débat et procéder à la délibération.

Si une suspension de séance est demandée par trois membres présents, elle l'est de droit. La durée de suspension de séance est fixée par le Président du Comité Syndical.

#### **Article 3 : Mode de votation**

Le Comité Syndical vote les questions qui lui sont soumises selon deux modes :

- à main levée,
- au scrutin secret.



Le vote à main levée est le mode de votation ordinaire applicable de plein droit dans tous les cas où il y a scrutin. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés (voix présentes ou représentées). Toutefois, pour l'élection du Président, le vote annuel du budget, les demandes d'adhésion ou de retrait du Syndicat mixte et toute modification des statuts, l'adoption se fait à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés (voix présentes ou représentées). En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Le scrutin secret est institué à la demande d'au moins 3 membres et après accord de la majorité des membres présents.

#### **Article 4 : Secrétariat de séance**

L'administration du Parc assure le secrétariat des séances du Comité Syndical. Les séances du Comité Syndical donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal des débats qui est envoyé aux membres du Comité Syndical et soumis pour approbation à la séance suivante.

## **Chapitre II : Le Bureau**

#### **Article 1 : Fonctionnement du Bureau Syndical**

Le Bureau Syndical se réunit au minimum 4 fois par an sur convocation du Président, ou, en cas d'empêchement de celui-ci, sur convocation des Vice-Présidents qui ont reçu délégation.

Le Bureau Syndical est convoqué au moins 10 jours francs avant la date des réunions, par le Président qui leur adresse l'ordre du jour détaillé. En cas d'urgence, le délai de convocation peut être ramené à 3 jours francs.

Le Bureau peut se réunir à la requête d'au moins un tiers de ses membres. Cette réunion aura lieu dans les 15 jours suivant cette demande.

## **Chapitre III : Le Président du Comité syndical**

#### **Article 1 : Modalités d'élection**

L'élection du Président du Comité syndical se déroule sous la Présidence du doyen d'âge des membres présents, le plus jeune faisant fonction de secrétaire.

Le Président est élu à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés parmi les délégués titulaires du Comité syndical, présents ou représentés, pour une durée de 4 ans renouvelable. Il sera procédé à une nouvelle élection du Président à chaque renouvellement des Conseils municipaux et du Conseil régional.

#### **Article 2 : Rôle et délégation**

Le Président est chargé de l'administration du Syndicat mixte, mais il peut déléguer aux Vice-Présidents, par arrêté, l'exercice d'une partie de ses fonctions.

En cas d'absence, d'empêchement ou de vacance du siège, le Président est suppléé dans l'exercice de ses fonctions par un Vice-Président dans l'ordre de nomination.

En cas de décès ou de vacances prolongée, il sera procédé à l'élection d'un nouveau Président dans les six mois qui suit le constat officiel de la vacance par les membres du Bureau Syndical.



### **Article 3 : Vice-Présidents**

Cinq Vice-Présidents sont élus parmi et par les membres du Bureau, sur proposition du Président pour une durée de 4 ans. Il sera procédé à une nouvelle élection à chaque renouvellement des Conseils municipaux et du Conseil régional.

### **Article 4 : Représentation externe**

Sur proposition du Président, le Bureau Syndical procède à la désignation des membres du Comité Syndical pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les conditions prévues par les dispositions qui régissent ces organismes. Il peut procéder à tout moment à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

### **Article 5 : Police de l'assemblée**

Le Président doit maintenir l'ordre dans l'Assemblée. Il doit veiller à la bonne application et au respect du règlement intérieur du Syndicat mixte. Il dirige les débats, proclame les résultats des votes et prononce les décisions de chaque assemblée du Syndicat mixte. Il peut expulser de l'auditoire tout individu qui trouble le bon déroulement de la séance.

## **Chapitre IV : Commissions syndicales**

### **Article 1 : Organisation et fonctionnement**

Les Commissions syndicales peuvent être créées pour appuyer l'organisation administrative et financière du Parc et assister les organes de décisions. Par exemple, et sans que ces propositions soient exhaustives, il est proposé :

#### 1) Une Commission « Appel d'offres »

Composée du Président du Comité syndical, qui pourra être représenté par un Vice-Président, et de 5 délégués titulaires désignés par le Comité syndical, la Commission d'appel d'offres se réunira suivant les modalités définies par le Code des Marchés publics. Cette Commission sera également compétente pour mettre en œuvre les éventuelles délégations de services publics.

Sont convoqués et peuvent participer à la Commission d'appel d'offres :

- 1° Le comptable public,
- 2° Un représentant du Directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes,
- 3° Un représentant du service technique compétent pour suivre l'exécution des travaux ou effectuer le contrôle de conformité lorsque la réglementation impose le concours d'un tel service ou lorsque le marché porte sur des travaux subventionnés par l'Etat,
- 4° Des personnalités désignées par le Président de la Commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres.



## **Chapitre V : Conseil consultatif du Parc**

### **Article 1 : Fonctionnement**

Un Conseil consultatif est créé et est composé des représentants des structures professionnelles et associatives de Camargue.

Les membres du Conseil consultatif du Parc sont les suivants :

- les Présidents des chambres consulaires, à savoir la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône et la Chambre des Métiers des Bouches-du-Rhône ou leurs représentants,
- des représentants volontaires des organismes socioprofessionnels, des acteurs du monde économique et associatif et de la société civile, chaque structure étant représentée par deux personnes maximum qui participeront aux réunions du Conseil consultatif et des commissions thématiques.

Le Président du Conseil consultatif est nommé par le Président du Syndicat mixte parmi les membres du Conseil consultatif.

Le Conseil consultatif du Parc se réunit a minima une fois par an en formation plénière, en présence du Président et, du Directeur du Parc. Il s'organise autour de cinq commissions thématiques de travail en lien avec les missions du Parc et les enjeux majeurs du territoire à savoir :

- Agriculture et élevage,
- Préservation et gestion de l'eau et des milieux naturels,
- Développement économique et tourisme durable,
- Patrimoine, culture et traditions,
- Participation citoyenne et sensibilisation.

Chaque commission thématique de travail se réunit au moins une fois par an sur proposition du Président du Conseil consultatif. Elle peut créer des sous-groupes de travail thématiques en fonction des sujets abordés.

Lors de l'installation du Conseil consultatif, il est proposé aux membres de faire acte de candidature sur les commissions thématiques de travail auxquelles ils souhaitent contribuer.

Lors de l'installation de chaque commission thématique de travail, un Président est élu par scrutin à main levée à majorité simple, suite au recueil des candidatures.

Le Président de chaque commission peut inviter aux réunions, selon l'ordre du jour, les membres du Comité Syndical et autant que de besoin des personnalités qualifiées.

Les élus, membres du Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue peuvent être membres du Conseil consultatif.

Le secrétariat du Conseil consultatif et des commissions est assuré par les agents du Syndicat mixte.

Le Président du Conseil consultatif et les Présidents de chaque commission thématique assistent aux séances du Comité syndical en tant qu'invités avec voix consultatives. Ils font part des travaux menés au sein du Conseil consultatif et des commissions thématiques.

Le Conseil consultatif peut formuler des avis sur des sujets concernant les missions du Parc naturel régional de Camargue, que son Président transmet au Président du Syndicat mixte du Parc. Ce dernier se réserve la possibilité de porter à la connaissance du Comité syndical, l'avis exprimé.



Le Président du Syndicat mixte du Parc peut solliciter un avis du Conseil consultatif sur des sujets spécifiques. Dans ce cas, les agents du Parc concernés seront associés aux réflexions. L'avis recueilli sera porté à la connaissance du Comité syndical.

## **Article 2 : Admission de nouveaux membres**

Le Conseil consultatif peut accueillir de nouveaux membres dans le respect des critères suivants :

- formuler une demande officielle d'adhésion auprès du Président du Syndicat mixte. Cette demande devra être notamment accompagnée d'une lettre de motivation et d'un engagement à participer au Conseil consultatif et aux commissions thématiques de travail,
- mener une action spécifique sur le territoire du Parc naturel régional de Camargue,
- agir dans au moins l'un des domaines d'intervention du Parc tels que définis par la Charte, depuis au moins trois ans.

Le Comité Syndical, sur proposition du Président du Syndicat Parc agréé l'admission de nouveaux membres, dans les conditions définies ci-dessus.

## **Article 3 : Radiation des membres du Conseil consultatif de Parc**

Dans l'hypothèse où une structure membre du Conseil consultatif n'aurait assisté à aucune réunion du Conseil ou commission thématique de travail depuis plus de deux ans, elle pourra faire l'objet d'une radiation du Conseil consultatif.

Le Comité Syndical, sur proposition du Président du Conseil consultatif, valide la radiation de membres du Conseil consultatif, dans les conditions définies ci-dessus.

## **Chapitre VI : Conseil scientifique et d'éthique**

### **Article 1 : Fonctionnement**

Le Conseil scientifique et d'éthique du Parc naturel régional de Camargue a un rôle consultatif auprès du Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue.

À la demande du Comité Syndical et de sa Présidente, il est consulté sur des sujets dont le Parc est saisi.

Le Conseil scientifique et d'éthique peut proposer des orientations et éventuellement un support pour développer ces orientations (pistes de recherches, appui aux projets).

Il fait connaître les recherches scientifiques concernant le territoire du Parc.

Les membres du Conseil scientifique et d'éthique sont reconnus au titre de leurs compétences et au regard de leur appartenance à un organisme ou à une administration de recherche. Leur nombre est limité à trente membres permanents répartis dans une trentaine de disciplines regroupées à l'intérieur des domaines des sciences de l'homme et de la société d'une part, et des sciences de la vie et de la terre d'autre part. La liste des disciplines retenues est la suivante :

- Agronomie
- Aménagement du territoire et planification territoriale
- Anthropologie
- Archéologie
- Architecture, conservation et gestion du patrimoine culturel
- Architecture, géographie et écologie du paysage
- Droit de l'environnement



- Ecologie
- Economie végétale (aquatique et terrestre)
- Economie de l'environnement et du développement
- Ecotoxicologie
- Ethnologie
- Géographie
- Géologie et Géomorphologie
- Gestion sociale de l'eau
- Gestion des populations d'espèces gibiers
- Gestion des zones humides
- Gestion du littoral
- Halieutique (pêche)
- Herpétologie
- Histoire
- Hydrologie et hydraulique agricole
- Linguistique
- Mammalogie
- Muséologie et muséographie
- Océanographie
- Philosophie de l'environnement
- Sciences politiques
- Sociologie rurale et de l'environnement
- Spécialistes des invertébrés terrestres et aquatiques
- Zootechnie (races équines et bovines)

Le Conseil scientifique et d'éthique est établi pour la durée du Syndicat mixte. Son siège est situé dans les locaux administratifs du Parc naturel régional de Camargue.

Le secrétariat du Conseil scientifique et d'éthique est assuré par les agents du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue.

Le Conseil scientifique et d'éthique se réunit en Assemblée ordinaire au moins 2 fois par an sur convocation de son Président par courriel au moins 10 jours à l'avance, en accord avec le Président du Comité syndical et le Directeur du Parc.

Il peut, en fonction des sujets abordés et pour donner un avis motivé, faire appel à des experts extérieurs choisis parmi la communauté scientifique.

Le Président du Comité syndical et le Directeur du Parc siègent de droit aux réunions du Conseil scientifique, avec voix consultative.

Le Conseil scientifique et d'éthique peut également se réunir en Assemblée extraordinaire sur convocation par courriel au moins 15 jours à l'avance, sur demande motivée du Comité syndical du Parc ou de l'un de ses membres si le sujet en nécessite le besoin.

Les procès-verbaux de réunion sont obligatoirement transmis aux membres du Comité syndical du Parc.

### **Article 2 : Admission de nouveaux membres**

Le Comité Syndical, sur proposition de la Présidente du Syndicat mixte du Parc, agrée l'admission de nouveaux membres.

### **Article 3 : Droit et limite de compétence**

Le Conseil scientifique présente ses travaux et analyses au Comité syndical du Parc qui se réserve la possibilité de les diffuser.

Le Conseil scientifique et d'éthique n'a pas la compétence d'assurer la maîtrise d'ouvrage des études qu'il aura lui-même sollicitées auprès du Parc. Individuellement, ses membres ne pourront prétendre à répondre à des appels d'offres du Parc sur les sujets proposés par le Conseil scientifique et d'éthique.



Cependant, les membres du Conseil scientifique et d'éthique peuvent effectuer des recherches sur le territoire du Parc indépendamment du programme d'actions du Parc.

#### **Article 4 : Participation, rémunérations, frais**

Les membres du Conseil scientifique et les experts invités ne peuvent prétendre à rémunérations au titre de leur appartenance à cet organisme.

Toutefois, les frais de représentation des membres en mission à la demande du Parc, seront remboursés, sur présentation de factures ou de justificatifs.

### **Chapitre VII : Visioconférence et téléconférence**

Sur décision de la Présidente, le Conseil syndical ou le Bureau syndical peuvent utiliser pour les réunions, les moyens de visioconférence, par la transmission de la voix et de l'image de chacun des participants, ou de téléconférence, par la transmission de la voix de chacun des participants.

Les délégués participants à distance au Conseil ou au Bureau sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité si les moyens utilisés permettent de transmettre la voix et l'image, ou au moins la voix de tous les participants, de façon simultanée et continue.

Un délégué participant à la réunion par visioconférence peut représenter un autre délégué sous réserve que le Président dispose, au jour de la réunion, d'une procuration écrite de l'administrateur ainsi représenté.

La survenance de tout incident technique perturbant le fonctionnement de la séance sera mentionnée dans le procès-verbal des délibérations du Conseil ou du Bureau.

En cas de dysfonctionnement du système de visioconférence ou de téléconférence constaté par le Président, le Conseil ou le Bureau peuvent valablement délibérer et/ou se poursuivre entre les seuls délégués présents physiquement, ou pour lesquels la transmission de la voix et/ou l'image demeure simultanée et continue, dès lors que les conditions de quorum sont satisfaites.

En cas de vote à bulletin secret le vote à distance devra garantir la confidentialité du vote.

### **Chapitre VIII : Modification du règlement intérieur**

Toute proposition de modification du présent règlement est soumise à la décision du Comité syndical sur proposition du Bureau Syndical.





## Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue

### DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 7 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 7 avril à 09 h 30 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 14 membres, soit 54 voix.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Martine AMSELEM, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Françoise FAVIER, Marie-Christine CONTRERAS, Frédéric GIBERT, Jean-Paul GAY, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL

**Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs** : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Corinne CHABAUD par Martine AMSELEM, Emmanuel LESCOT par Catherine BALGUERIE-RAULET, Jérôme BERNARD par Jean-Paul GAY

**Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs** : Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY, Mandy GRAILLON, Christelle AILLET, Patrick de CAROLIS, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Bernard ARSAC, François JOURDAN, Antoine de la ROCHE AYMON

**Assistaient à la séance** : Stéphan ARNASSANT, Estelle ROUQUETTE, Jean-Christophe BRIFFAUD, Laëtitia POULET, Aurélie GRELLET, Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Muriel CERVILLA, Émilie IPSILANTI, Élodie AUJOULAT

## DÉLIBÉRATION N°CS-2023-004

Objet : autorisation de levée de prescription

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

### ➤ Considérant

- Que le Conservatoire du Littoral a émis en 2011 des titres de recettes à l'encontre du SMG-PNRC pour un montant de 11 619.05 € et que ces créances sont toujours en reste à recouvrer,
- Que le SMG-PNRC a émis un titre de recette en 2012 à l'encontre du Conservatoire du Littoral pour un montant de 15 170.00 euros, et que 11 487.03 sont toujours en reste à recouvrer,
- Que le SMG-PNRC doit émettre des mandats correspondants aux titres 217, 218, 220, 221, 222 et 223 pour un montant de 11 609.05 euros,
- Que lesdits titres sont prescrits,

### ➤ Décide

- D'autoriser la Présidente à relever la prescription sur les titres émis en 2011 par le Conservatoire du Littoral pour un montant total de 11 619.05 euros,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette opération.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente,

**Anne CLAUDIUS-PETIT**

Mas du Pont de Rousty  
13200 ARLES  
Tél. 04 90 97 11 40  
Fax 04 90 97 13 07

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en préfecture le :

Et de l'affichage :

CS du 7 avril 2023  
Délibération n°CS-2023-004

REÇU EN PRÉFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-251302295-20230407-CS\_2023\_004



**Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue**

**DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL**

**Séance du 7 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 7 avril à 09 h 30 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 14 membres, soit 54 voix.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Martine AMSELEM, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Françoise FAVIER, Marie-Christine CONTRERAS, Frédéric GIBERT, Jean-Paul GAY, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL

**Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs** : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Corinne CHABAUD par Martine AMSELEM, Emmanuel LESCOT par Catherine BALGUERIE-RAULET, Jérôme BERNARD par Jean-Paul GAY

**Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs** : Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY, Mandy GRAILLON, Christelle AILLET, Patrick de CAROLIS, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Bernard ARSAC, François JOURDAN, Antoine de la ROCHE AYMON

**Assistaient à la séance** : Stéphan ARNASSANT, Estelle ROUQUETTE, Jean-Christophe BRIFFAUD, Laëtitia POULET, Aurélie GRELLET, Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Muriel CERVILLA, Émilie IPSILANTI, Élodie AUJOULAT

## DÉLIBÉRATION N°CS-2023-005

Objet : admission en non-valeur : le rendez-vous paysan

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°09 du 06/02/2020 relative à l'admission en non-valeur d'une dette de la société "Le rendez-vous paysan",

**Vu** le rejet de la trésorerie au regard d'une erreur d'imputation comptable,

### ➤ Considérant

- Qu'un titre de recettes n°170 de l'année 2018 a été émis à l'encontre de la Société « Le rendez-vous paysan » pour un montant de 9 168.17 €,
- Que la société « Le rendez-vous paysan » a été placée en liquidation judiciaire, et que la dette ne peut être recouvrée,
- Qu'une admission en non-valeur est nécessaire afin de procéder à la régularisation des écritures comptables,

### ➤ Décide

- D'approuver l'admission en non-valeur de la somme de 9 168.67 € au nom de la Société « Le rendez-vous paysan »,
- D'autoriser le mandatement correspondant au compte 6541,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette admission.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente,

  
  
Mas du Pont de Rousty  
13200 ARLES  
Tél. 04 90 97 10 10  
Fax 04 90 97 12 07  
**Anne CLAUDIUS-PETIT**

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en préfecture le :

Et de l'affichage :

CS du 7 avril 2023  
Délibération n°CS-2023-005

REÇU EN PRÉFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-251302295-20230407-CS\_2023\_005



**Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue**

**DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL**

**Séance du 7 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 7 avril à 09 h 30 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 14 membres, soit 54 voix.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Martine AMSELEM, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Françoise FAVIER, Marie-Christine CONTRERAS, Frédéric GIBERT, Jean-Paul GAY, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL

**Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs** : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Corinne CHABAUD par Martine AMSELEM, Emmanuel LESCOT par Catherine BALGUERIE-RAULET, Jérôme BERNARD par Jean-Paul GAY

**Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs** : Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY, Mandy GRAILLON, Christelle AILLET, Patrick de CAROLIS, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Bernard ARSAC, François JOURDAN, Antoine de la ROCHE AYMON

**Assistaient à la séance** : Stéphan ARNASSANT, Estelle ROUQUETTE, Jean-Christophe BRIFFAUD, Laëtitia POULET, Aurélie GRELLET, Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Muriel CERVILLA, Émilie IPSILANTI, Élodie AUJOULAT,

## DÉLIBÉRATION N°CS-2023-006

Objet : indemnité de budget pour l'exercice 2022

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

**Vu** l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

**Vu** l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attributions de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

### ➤ Considérant

- La demande de Mme Magali TOUVEREY,
- L'état liquidatif transmis par la Trésorerie faisant apparaître un montant brut de 45,73 € au titre de l'indemnité de confection de budget,

### ➤ Décide

- D'accorder au comptable de Saint-Rémy-de-Provence l'indemnité de confection de budget pour l'exercice 2022 pour un montant de 45,73 €
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à ce versement.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente,

Mas du Pont de R  
13200 ANLES  
Tél. 04 90 97 10 4  
Fax 04-90 97 12 0  
**Anne CLAUDIUS-PETIT**

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en préfecture le :

Et de l'affichage :

CS du 7 avril 2023  
Délibération n°CS-2023-006

REÇU EN PRÉFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-251302295-20230407-CS\_2023\_006



**Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue**

**DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL**

**Séance du 7 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 7 avril à 09 h 30 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 14 membres, soit 54 voix.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Martine AMSELEM, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Françoise FAVIER, Marie-Christine CONTRERAS, Frédéric GIBERT, Jean-Paul GAY, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL

**Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs** : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Corinne CHABAUD par Martine AMSELEM, Emmanuel LESCOT par Catherine BALGUERIE-RAULET, Jérôme BERNARD par Jean-Paul GAY

**Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs** : Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY, Mandy GRAILLON, Christelle AILLET, Patrick de CAROLIS, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Bernard ARSAC, François JOURDAN, Antoine de la ROCHE AYMON

**Assistaient à la séance** : Stéphan ARNASSANT, Estelle ROUQUETTE, Jean-Christophe BRIFFAUD, Laëtitia POULET, Aurélie GRELLET, Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Muriel CERVILLA, Émilie IPSILANTI, Élodie AUJOULAT,

## DÉLIBÉRATION N°CS-2023-007

Objet : approbation du compte de gestion 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31

Vu la transmission du Compte de Gestion 2022,

### ➤ Considérant

- Que le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante,
- Que le compte de gestion doit être approuvé avant l'approbation du compte administratif
- Que Madame la Trésorière a bien repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 a été visé avec quatre observations et une réserve,
- Que le Parc naturel régional de Camargue s'engage à régulariser les anomalies du compte de gestion sur l'exercice 2023,

### ➤ Décide

- De constater la conformité du Compte de Gestion présenté,
- De donner quitus à Madame la Trésorière pour l'exercice 2022.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente,



Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en préfecture le :

Et de l'affichage :



## Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue

### DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 7 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 7 avril à 09 h 30 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 14 membres, soit 54 voix.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Martine AMSELEM, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Françoise FAVIER, Marie-Christine CONTRERAS, Frédéric GIBERT, Jean-Paul GAY, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL

**Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs** : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Corinne CHABAUD par Martine AMSELEM, Emmanuel LESCOT par Catherine BALGUERIE-RAULET, Jérôme BERNARD par Jean-Paul GAY

**Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs** : Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY, Mandy GRAILLON, Christelle AILLET, Patrick de CAROLIS, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Bernard ARSAC, François JOURDAN, Antoine de la ROCHE AYMON

**Assistaient à la séance** : Stéphan ARNASSANT, Estelle ROUQUETTE, Jean-Christophe BRIFFAUD, Laëtitia POULET, Aurélie GRELLET, Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Muriel CERVILLA, Émilie IPSILANTI, Élodie AUJOULAT,

## DÉLIBÉRATION N°CS-2023-008

Objet : adoption du compte administratif 2022

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 ; L.2121-31 et L.2121-14,

**Vu** le Compte de Gestion,

**Ouï** l'exposé de Mme Martine AMSELEM, 2<sup>ème</sup> vice-présidente

Sous la présidence de Mme Martine AMSELEM, Madame Anne CLAUDIUS-PETIT Présidente du Parc naturel régional de Camargue s'étant retirée au moment du vote conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, il est procédé au vote du Compte administratif.

### ➤ Considérant

- Qu'il est constaté la stricte concordance entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion

### ➤ Décide

- De donner acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel est résumé dans les éléments ci-dessus,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- D'arrêter les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus,
- D'approuver l'ensemble de comptabilité soumise à examen,
- Déclare que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2022 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2021 sont confirmés par la comptabilité de Mme La Trésorière,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette approbation.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente de séance,

  
  
Mas du Pont de Rousty  
13200 ARLES  
Tél. 04 90 97 10 40  
Fax 04 90 97 12 07  
**Martine AMSELEM**

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en préfecture le :

Et de l'affichage :

CS du 7 avril 2023  
Délibération n°CS-2023-008

REÇU EN PRÉFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-2513 02295-2023 04 07-CS\_2023\_008

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**- SYNDICAT MIXTE DU PNR CAMARGUE (1)  
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 25130229500018

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

**M 14**

**Compte administratif  
voté par nature**

**BUDGET : SYNDICAT MIXTE PNR CAMARGUE (3)**

**ANNEE 2022**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

### II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

### III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

### IV - Annexes (6)

#### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	19
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	46
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

#### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
<b>C - Autres éléments d'informations</b>	
C1.1 - Etat du personnel	77
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
<b>D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures</b>	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	81

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	SYNDICAT MIXTE DU PNR CAMARGUE SYNDICAT MIXTE PNR CAMARGUE	CA 2022
------------	---	------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>		<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>		<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
		0	

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

**POUR MEMOIRE<sup>(1)</sup>**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 282 454,94	G	3 239 819,97
	Section d'investissement	B	173 217,72	H	189 047,16

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	101 271,89
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	600 390,37
			(si déficit)		(si excédent)

=

=

<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	= A+B+C+D	<b>3 455 672,66</b>	= G+H+I+J	<b>4 130 529,39</b>
---------------------------------------	-----------	---------------------	-----------	---------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	67 165,00	L	66 000,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	<b>67 165,00</b>	= K+L	<b>66 000,00</b>

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	3 282 454,94	= G+H+K	3 341 091,86
	Section d'investissement	= B+D+F	240 382,72	= H+J+L	855 437,53
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	<b>3 522 837,66</b>	= G+H+I+J+K+L	<b>4 196 529,39</b>

## DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	67 165,00	L	66 000,00
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		66 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		32 200,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00		0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	34 965,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 051 328,20	834 279,69	0,00	0,00	217 048,51
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 311 701,00	2 286 071,40	0,00	0,00	25 629,60
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	8 250,00	5 220,55	0,00	0,00	3 029,45
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>3 371 279,20</b>	<b>3 125 571,64</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>245 707,56</b>
66	Charges financières	10 300,00	7 386,08	0,00	0,00	2 913,92
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	138,00	0,00	0,00	9 862,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>3 391 579,20</b>	<b>3 133 095,72</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>258 483,48</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	149 359,22	149 359,22			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>149 359,22</b>	<b>149 359,22</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 540 938,42</b>	<b>3 282 454,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>258 483,48</b>
<b>Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		(3) <b>0,00</b>				

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	54 000,00	37 008,42	0,00	0,00	16 991,58
70	Produits services, domaine et ventes div	158 900,00	218 144,50	0,00	0,00	-59 244,50
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	3 101 647,82	2 904 516,05	0,00	0,00	197 131,77
75	Autres produits de gestion courante	73 398,00	54 091,44	0,00	0,00	19 306,56
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>3 387 945,82</b>	<b>3 213 760,41</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>174 185,41</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	44 642,14	26 059,56	0,00	0,00	18 582,58
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>3 432 587,96</b>	<b>3 239 819,97</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>192 767,99</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	7 078,57	0,00			7 078,57
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>7 078,57</b>	<b>0,00</b>			<b>7 078,57</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 439 666,53</b>	<b>3 239 819,97</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>199 846,56</b>
<b>Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		(3) <b>101 271,89</b>				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	98 442,25	24 000,00	32 200,00	42 242,25
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	183 284,00	52 249,48	34 965,00	96 069,52
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	652 345,12	74 796,84	0,00	577 548,28
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>934 071,37</b>	<b>151 046,32</b>	<b>67 165,00</b>	<b>715 860,05</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	22 171,40	22 171,40	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>22 171,40</b>	<b>22 171,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>956 242,77</b>	<b>173 217,72</b>	<b>67 165,00</b>	<b>715 860,05</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	7 078,57	0,00		7 078,57
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>7 078,57</b>	<b>0,00</b>		<b>7 078,57</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>963 321,34</b>	<b>173 217,72</b>	<b>67 165,00</b>	<b>722 938,62</b>
	<b>Pour information</b>	(2) <b>0,00</b>			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	213 571,75	39 687,94	66 000,00	107 883,81
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>213 571,75</b>	<b>39 687,94</b>	<b>66 000,00</b>	<b>107 883,81</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>213 571,75</b>	<b>39 687,94</b>	<b>66 000,00</b>	<b>107 883,81</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	149 359,22	149 359,22		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>149 359,22</b>	<b>149 359,22</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>362 930,97</b>	<b>189 047,16</b>	<b>66 000,00</b>	<b>107 883,81</b>

## SYNDICAT MIXTE DU PNR CAMARGUE - SYNDICAT MIXTE PNR CAMARGUE - CA - 2022

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	<b>Pour information</b>	(2) 600 390,37			
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	834 279,69		834 279,69
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 286 071,40		2 286 071,40
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 220,55		5 220,55
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	7 386,08	0,00	7 386,08
67	Charges exceptionnelles	138,00	0,00	138,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	149 359,22	149 359,22
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>3 133 095,72</b>	<b>149 359,22</b>	<b>3 282 454,94</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	22 171,40	0,00	22 171,40
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	24 000,00	0,00	24 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	52 249,48	0,00	52 249,48
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	74 796,84	0,00	74 796,84
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement –Total</b>		<b>173 217,72</b>	<b>0,00</b>	<b>173 217,72</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	37 008,42		37 008,42
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	218 144,50		218 144,50
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	2 904 516,05		2 904 516,05
75	Autres produits de gestion courante	54 091,44	0,00	54 091,44
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	26 059,56	0,00	26 059,56
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>3 239 819,97</b>	<b>0,00</b>	<b>3 239 819,97</b>
<b>Pour information</b>				<b>101 271,89</b>
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>101 271,89</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	39 687,94	0,00	39 687,94
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		149 359,22	149 359,22
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>39 687,94</b>	<b>149 359,22</b>	<b>189 047,16</b>
<b>Pour information</b>				<b>600 390,37</b>
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				<b>600 390,37</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>1 051 328,20</b>	<b>834 279,69</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>217 048,51</b>
60225	Livres, disques, cassettes (médiathèque)	31 000,00	7 531,56	0,00	0,00	23 468,44
60228	Autres fournitures consommables	10 250,00	25 856,48	0,00	0,00	-15 606,48
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	19 000,00	11 415,94	0,00	0,00	7 584,06
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	5 000,00	5 537,00	0,00	0,00	-537,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	1 500,00	3 019,20	0,00	0,00	-1 519,20
60611	Eau et assainissement	2 650,00	3 875,30	0,00	0,00	-1 225,30
60612	Energie - Electricité	24 200,00	35 087,59	0,00	0,00	-10 887,59
60621	Combustibles	25 000,00	23 690,46	0,00	0,00	1 309,54
60622	Carburants	19 950,00	20 842,11	0,00	0,00	-892,11
60623	Alimentation	2 300,00	282,84	0,00	0,00	2 017,16
60628	Autres fournitures non stockées	5 170,00	1 867,88	0,00	0,00	3 302,12
60631	Fournitures d'entretien	2 700,00	3 080,05	0,00	0,00	-380,05
60632	Fournitures de petit équipement	59 705,00	22 482,61	0,00	0,00	37 222,39
60636	Vêtements de travail	5 054,00	2 963,48	0,00	0,00	2 090,52
6064	Fournitures administratives	4 460,00	4 140,29	0,00	0,00	319,71
611	Contrats de prestations de services	29 000,00	8 324,75	0,00	0,00	20 675,25
6132	Locations immobilières	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6135	Locations mobilières	32 800,00	29 507,65	0,00	0,00	3 292,35
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	7 600,00	17 465,36	0,00	0,00	-9 865,36
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	4 970,76	0,00	0,00	-4 970,76
61551	Entretien matériel roulant	13 000,00	7 735,92	0,00	0,00	5 264,08
61558	Entretien autres biens mobiliers	6 100,00	4 368,49	0,00	0,00	1 731,51
6156	Maintenance	34 600,00	18 701,42	0,00	0,00	15 898,58
6161	Multirisques	16 500,00	55 176,04	0,00	0,00	-38 676,04
617	Etudes et recherches	255 427,00	170 510,85	0,00	0,00	84 916,15
6182	Documentation générale et technique	4 000,00	6 605,08	0,00	0,00	-2 605,08
6184	Versements à des organismes de formation	6 245,00	5 675,50	0,00	0,00	569,50
6185	Frais de colloques et de séminaires	600,00	2 306,60	0,00	0,00	-1 706,60
6188	Autres frais divers	139 549,00	46 354,43	0,00	0,00	93 194,57
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	100,00	41,39	0,00	0,00	58,61
6226	Honoraires	3 000,00	47 967,20	0,00	0,00	-44 967,20
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6228	Divers	23 220,00	11 737,95	0,00	0,00	11 482,05
6231	Annonces et insertions	3 370,00	4 474,72	0,00	0,00	-1 104,72
6232	Fêtes et cérémonies	13 361,00	6 680,40	0,00	0,00	6 680,60
6236	Catalogues et imprimés	29 724,20	32 841,50	0,00	0,00	-3 117,30
6238	Divers	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6241	Transports de biens	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6247	Transports collectifs	15 000,00	1 160,00	0,00	0,00	13 840,00
6251	Voyages et déplacements	10 451,00	9 513,45	0,00	0,00	937,55
6256	Missions	15 278,00	19 391,98	0,00	0,00	-4 113,98
6261	Frais d'affranchissement	6 700,00	5 783,98	0,00	0,00	916,02
6262	Frais de télécommunications	18 000,00	17 483,93	0,00	0,00	516,07
627	Services bancaires et assimilés	1 450,00	1 857,03	0,00	0,00	-407,03
6281	Concours divers (cotisations)	25 000,00	61 863,00	0,00	0,00	-36 863,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	35 000,00	33 584,52	0,00	0,00	1 415,48
6284	Redevances pour services rendus	1 000,00	1 741,92	0,00	0,00	-741,92
6288	Autres services extérieurs	80 014,00	20 239,08	0,00	0,00	59 774,92
63512	Taxes foncières	4 000,00	8 542,00	0,00	0,00	-4 542,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>2 311 701,00</b>	<b>2 286 071,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 629,60</b>
6331	Versement mobilité	11 200,00	11 105,55	0,00	0,00	94,45
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	9 500,00	6 940,89	0,00	0,00	2 559,11
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	40 600,00	32 368,31	0,00	0,00	8 231,69
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	4 200,00	4 164,49	0,00	0,00	35,51
64111	Rémunération principale titulaires	695 000,00	628 742,05	0,00	0,00	66 257,95
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	24 600,00	23 615,99	0,00	0,00	984,01
64118	Autres indemnités titulaires	248 000,00	242 331,54	0,00	0,00	5 668,46
64131	Rémunérations non tit.	640 000,00	713 347,79	0,00	0,00	-73 347,79
64168	Autres emplois d'insertion	35 801,00	24 795,57	0,00	0,00	11 005,43
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	296 000,00	325 007,60	0,00	0,00	-29 007,60
6453	Cotisations aux caisses de retraites	250 000,00	219 621,32	0,00	0,00	30 378,68
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	33 400,00	32 405,19	0,00	0,00	994,81
6455	Cotisations pour assurance du personnel	16 100,00	14 389,60	0,00	0,00	1 710,40
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	900,00	0,00	0,00	0,00	900,00

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

SYNDICAT MIXTE DU PNR CAMARGUE - SYNDICAT MIXTE PNR CAMARGUE - CA - 2022

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	2 600,00	2 276,33	0,00	0,00	323,67
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 800,00	4 959,18	0,00	0,00	-1 159,18
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>8 250,00</b>	<b>5 220,55</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 029,45</b>
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	500,00	264,00	0,00	0,00	236,00
6518	Autres	700,00	454,62	0,00	0,00	245,38
6542	Créances éteintes	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
65548	Autres contributions	500,00	4 500,00	0,00	0,00	-4 000,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	4 500,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
65888	Autres	50,00	1,93	0,00	0,00	48,07
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>3 371 279,20</b>	<b>3 125 571,64</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>245 707,56</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>10 300,00</b>	<b>7 386,08</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 913,92</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 000,00	7 386,08	0,00	0,00	2 613,92
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>10 000,00</b>	<b>138,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 862,00</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	138,00	0,00	0,00	9 862,00
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>0,00</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>3 391 579,20</b>	<b>3 133 095,72</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>258 483,48</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)</b>	<b>149 359,22</b>	<b>149 359,22</b>			<b>0,00</b>
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	149 359,22	149 359,22			0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>149 359,22</b>	<b>149 359,22</b>			<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>149 359,22</b>	<b>149 359,22</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>3 540 938,42</b>	<b>3 282 454,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>258 483,48</b>
Pour information		0,00				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>						

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>54 000,00</b>	<b>37 008,42</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 991,58</b>
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	19 000,00	9 428,89	0,00	0,00	9 571,11
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	5 000,00	4 191,00	0,00	0,00	809,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	30 000,00	23 388,53	0,00	0,00	6 611,47
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>158 900,00</b>	<b>218 144,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-59 244,50</b>
70388	Autres redevances et recettes diverses	65 700,00	46 316,16	0,00	0,00	19 383,84
7062	Redevances services à caractère culturel	55 000,00	82 099,26	0,00	0,00	-27 099,26
70688	Autres prestations de services	200,00	36 767,28	0,00	0,00	-36 567,28
7088	Produits activités annexes (abonnements)	38 000,00	52 961,80	0,00	0,00	-14 961,80
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>3 101 647,82</b>	<b>2 904 516,05</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>197 131,77</b>
74718	Autres participations Etat	225 552,31	185 145,73	0,00	0,00	40 406,58
7472	Participat° Régions	1 054 601,51	942 052,98	0,00	0,00	112 548,53
7473	Participat° Départements	760 604,00	758 889,00	0,00	0,00	1 715,00
74748	Participat° Autres communes	307 257,00	283 257,00	0,00	0,00	24 000,00
74758	Participat° Autres groupements	159 481,00	159 481,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	466 308,00	408 538,55	0,00	0,00	57 769,45
7488	Autres attributions et participations	127 844,00	167 151,79	0,00	0,00	-39 307,79
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>73 398,00</b>	<b>54 091,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 306,56</b>
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	73 198,00	53 890,01	0,00	0,00	19 307,99
7588	Autres produits div. de gestion courante	200,00	201,43	0,00	0,00	-1,43
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>3 387 945,82</b>	<b>3 213 760,41</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>174 185,41</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>44 642,14</b>	<b>26 059,56</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 582,58</b>
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	8 905,52	0,00	0,00	-8 905,52
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	954,04	0,00	0,00	-954,04
7788	Produits exceptionnels divers	44 642,14	16 200,00	0,00	0,00	28 442,14
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d</b>		<b>3 432 587,96</b>	<b>3 239 819,97</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>192 767,99</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)</b>	<b>7 078,57</b>	<b>0,00</b>			<b>7 078,57</b>
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	7 078,57	0,00			7 078,57
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>7 078,57</b>	<b>0,00</b>			<b>7 078,57</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>3 439 666,53</b>	<b>3 239 819,97</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>199 846,56</b>
<b>Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>101 271,89</b>				

#### Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	98 442,25	24 000,00	32 200,00	42 242,25
2031	Frais d'études	40 223,72	7 200,00	0,00	33 023,72
2051	Concessions, droits similaires	58 218,53	16 800,00	32 200,00	9 218,53
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	183 284,00	52 249,48	34 965,00	96 069,52
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 465,00	3 465,00	3 465,00	-3 465,00
2145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	100,00	0,00	0,00	100,00
2161	Oeuvres et objets d'art	16 000,00	4 000,00	5 000,00	7 000,00
2181	Installat° générales, agencements	19 000,00	15 814,28	0,00	3 185,72
2182	Matériel de transport	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	32 000,00	0,00	20 000,00	12 000,00
2184	Mobilier	38 000,00	3 345,68	1 000,00	33 654,32
2188	Autres immobilisations corporelles	66 719,00	25 624,52	5 500,00	35 594,48
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	652 345,12	74 796,84	0,00	577 548,28
2314	Constructions sur sol d'autrui	652 345,12	74 796,84	0,00	577 548,28
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>934 071,37</b>	<b>151 046,32</b>	<b>67 165,00</b>	<b>715 860,05</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	22 171,40	22 171,40	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	22 171,40	22 171,40	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>22 171,40</b>	<b>22 171,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>956 242,77</b>	<b>173 217,72</b>	<b>67 165,00</b>	<b>715 860,05</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	7 078,57	0,00		7 078,57
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	7 078,57	0,00		7 078,57
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	2 000,00	0,00		2 000,00
13918	Autres subventions d'équipement	5 078,57	0,00		5 078,57
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>7 078,57</b>	<b>0,00</b>		<b>7 078,57</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>963 321,34</b>	<b>173 217,72</b>	<b>67 165,00</b>	<b>722 938,62</b>
<b>Pour information</b>		<b>0,00</b>			
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES**

**III**  
**B2**

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	<b>Stocks</b>				
13	<b>Subventions d'investissement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	213 571,75	39 687,94	66 000,00	107 883,81
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	63 600,00	19 904,38	31 000,00	12 695,62
16	<b>Emprunts et dettes assimilées(hors 165)</b>	149 971,75	19 783,56	35 000,00	95 188,19
20	<b>Immobilisations incorporelles(sauf 204)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
204	<b>Subventions d'équipement versées</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
22	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
23	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
10	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	213 571,75	39 687,94	66 000,00	107 883,81
138	<b>Autres subvent° invest. non transf.</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
165	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
18	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
26	<b>Participat° et créances rattachées</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
27	<b>Autres immobilisations financières</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
024	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<b>Virement de la sect° de fonctionnement</b>	213 571,75	39 687,94	66 000,00	107 883,81
040	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)</b>	0,00			
28031	Frais d'études	149 359,22	149 359,22		0,00
28051	Concessions et droits similaires	35 667,53	35 667,53		0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15 590,05	15 590,05		0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	1 597,59	1 597,59		0,00
28145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	3 513,56	3 513,56		0,00
28148	Construct° sol autrui - Autres construct	18 829,60	18 829,60		0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	4 223,81	4 223,81		0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	805,20	0,00		805,20
281752	Installations de voirie (m. à dispo)	4 356,12	4 356,12		0,00
28181	Installations générales, aménag° divers	0,00	805,20		-805,20
28182	Matériel de transport	2 566,78	2 566,78		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	9 102,54	9 102,54		0,00
28184	Mobilier	5 320,88	5 320,88		0,00
28188	Autres immo. corporelles	1 291,20	1 291,20		0,00
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	46 494,36	46 494,36		0,00
041	<b>Opérations patrimoniales (5)</b>	149 359,22	149 359,22		0,00
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	0,00	0,00		0,00
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>	149 359,22	149 359,22		0,00
	<b>Pour information</b>	362 930,97	189 047,16	66 000,00	107 883,81
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>	600 390,37			

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
 (2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
 (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.  
 (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
 (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES</b>							
002	Réalisations	0,00	3 282 454,94	0,00	0,00	0,00	3 282 454,94
011	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	3 282 454,94	0,00	0,00	0,00	3 282 454,94
011	Charges à caractère général	0,00	834 279,69	0,00	0,00	0,00	834 279,69
60225	Livres, disques, cassettes (médathèque)	0,00	7 531,56	0,00	0,00	0,00	7 531,56
60228	Autres fournitures consommables	0,00	25 856,48	0,00	0,00	0,00	25 856,48
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	0,00	11 415,94	0,00	0,00	0,00	11 415,94
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	0,00	5 537,00	0,00	0,00	0,00	5 537,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	3 019,20	0,00	0,00	0,00	3 019,20
60611	Eau et assainissement	0,00	3 876,30	0,00	0,00	0,00	3 876,30
60612	Energie - Electricité	0,00	35 087,59	0,00	0,00	0,00	35 087,59
60621	Combustibles	0,00	23 690,46	0,00	0,00	0,00	23 690,46
60622	Carburants	0,00	20 842,11	0,00	0,00	0,00	20 842,11
60623	Alimentation	0,00	282,84	0,00	0,00	0,00	282,84
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	1 867,88	0,00	0,00	0,00	1 867,88
60631	Fournitures d'entretien	0,00	3 080,05	0,00	0,00	0,00	3 080,05
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	22 482,61	0,00	0,00	0,00	22 482,61
60636	Vêtements de travail	0,00	2 963,48	0,00	0,00	0,00	2 963,48
6064	Fournitures administratives	0,00	4 140,29	0,00	0,00	0,00	4 140,29
611	Contrats de prestations de services	0,00	8 324,75	0,00	0,00	0,00	8 324,75
6135	Locations mobilières	0,00	29 507,65	0,00	0,00	0,00	29 507,65
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	17 465,36	0,00	0,00	0,00	17 465,36
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	4 970,76	0,00	0,00	0,00	4 970,76
61551	Entretien matériel roulant	0,00	7 735,92	0,00	0,00	0,00	7 735,92
61559	Entretien autres biens mobiliers	0,00	4 368,49	0,00	0,00	0,00	4 368,49
6156	Maintenance	0,00	18 701,42	0,00	0,00	0,00	18 701,42
6161	Multirisques	0,00	55 176,04	0,00	0,00	0,00	55 176,04
617	Etudes et recherches	0,00	170 510,85	0,00	0,00	0,00	170 510,85
6182	Documentation générale et technique	0,00	6 605,08	0,00	0,00	0,00	6 605,08
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	5 675,50	0,00	0,00	0,00	5 675,50
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	2 306,60	0,00	0,00	0,00	2 306,60
6188	Autres frais divers	0,00	46 354,43	0,00	0,00	0,00	46 354,43
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	41,39	0,00	0,00	0,00	41,39
6226	Honoraires	0,00	47 967,20	0,00	0,00	0,00	47 967,20
6228	Divers	0,00	11 737,95	0,00	0,00	0,00	11 737,95
6231	Annonces et insertions	0,00	4 474,72	0,00	0,00	0,00	4 474,72
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	6 680,40	0,00	0,00	0,00	6 680,40
6236	Catalogues et imprimés	0,00	32 841,50	0,00	0,00	0,00	32 841,50
6247	Transports collectifs	0,00	1 160,00	0,00	0,00	0,00	1 160,00

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

SYNDICAT MIXTE DU PNR CAMARGUE - SYNDICAT MIXTE PNR CAMARGUE - CA - 2022

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopératif décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
6251	Voyages et déplacements	0,00	9 513,45	0,00	0,00	0,00	9 513,45
6256	Missions	0,00	19 391,98	0,00	0,00	0,00	19 391,98
6261	Frais d'affranchissement	0,00	5 783,98	0,00	0,00	0,00	5 783,98
6262	Frais de télécommunications	0,00	17 483,93	0,00	0,00	0,00	17 483,93
627	Services bancaires et assimilés	0,00	1 857,03	0,00	0,00	0,00	1 857,03
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	61 863,00	0,00	0,00	0,00	61 863,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	33 584,52	0,00	0,00	0,00	33 584,52
6284	Redevances pour services rendus	0,00	1 741,92	0,00	0,00	0,00	1 741,92
6288	Autres services extérieurs	0,00	20 239,08	0,00	0,00	0,00	20 239,08
63512	Taxes foncières	0,00	8 542,00	0,00	0,00	0,00	8 542,00
012	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>2 286 071,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 286 071,40</b>
6331	Versement mobilité	0,00	11 105,55	0,00	0,00	0,00	11 105,55
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	6 940,89	0,00	0,00	0,00	6 940,89
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	32 368,31	0,00	0,00	0,00	32 368,31
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	4 164,49	0,00	0,00	0,00	4 164,49
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	628 742,05	0,00	0,00	0,00	628 742,05
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	23 615,99	0,00	0,00	0,00	23 615,99
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	242 331,54	0,00	0,00	0,00	242 331,54
64131	Rémunérations non tit.	0,00	713 347,79	0,00	0,00	0,00	713 347,79
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	24 795,57	0,00	0,00	0,00	24 795,57
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	325 007,60	0,00	0,00	0,00	325 007,60
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	219 621,32	0,00	0,00	0,00	219 621,32
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.J.C.	0,00	32 405,19	0,00	0,00	0,00	32 405,19
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	14 389,60	0,00	0,00	0,00	14 389,60
6456	Collis. aux autres organismes sociaux	0,00	2 276,33	0,00	0,00	0,00	2 276,33
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	4 959,18	0,00	0,00	0,00	4 959,18
014	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>149 359,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>149 359,22</b>
6811	Dot. amort. et prov. immos incorporelles	0,00	149 359,22	0,00	0,00	0,00	149 359,22
043	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
65	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>5 220,55</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 220,55</b>
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	0,00	264,00	0,00	0,00	0,00	264,00
6518	Autres	0,00	454,62	0,00	0,00	0,00	454,62
65548	Autres contributions	0,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
65888	Autres	0,00	1,93	0,00	0,00	0,00	1,93
656	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>	<b>7 386,08</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 386,08</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	7 386,08	0,00	0,00	0,00	7 386,08
67	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>	<b>138,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>138,00</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	138,00	0,00	0,00	0,00	138,00
68	<b>Dot. aux amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>3 341 091,86</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 341 091,86</b>
	Réalisations	0,00	3 341 091,86	0,00	0,00	0,00	3 341 091,86
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	101 271,89	0,00	0,00	0,00	101 271,89
013	Atténuations de charges	0,00	37 008,42	0,00	0,00	0,00	37 008,42

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

**SYNDICAT MIXTE DU PNR CAMARGUE - SYNDICAT MIXTE PNR CAMARGUE - CA - 2022**

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopératif* décentralisée, actif européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
6032	Variats* stocks autres approvisionnements	0,00	9 428,89	0,00	0,00	0,00	9 428,89
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	0,00	4 191,00	0,00	0,00	0,00	4 191,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	23 386,53	0,00	0,00	0,00	23 386,53
042	<b>Opérat* ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
043	<b>Opérat* ordre inférieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
70	<b>Produits des services, du domaine, vente</b>	<b>0,00</b>	<b>218 144,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>218 144,50</b>
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	46 316,16	0,00	0,00	0,00	46 316,16
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	82 099,26	0,00	0,00	0,00	82 099,26
70688	Autres prestations de services	0,00	36 767,28	0,00	0,00	0,00	36 767,28
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	52 961,80	0,00	0,00	0,00	52 961,80
73	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
74	<b>Dotations et participations</b>	<b>0,00</b>	<b>2 904 516,05</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 904 516,05</b>
74718	Autres participations Etat	0,00	185 145,73	0,00	0,00	0,00	185 145,73
7472	Participat* Régions	0,00	942 052,98	0,00	0,00	0,00	942 052,98
7473	Participat* Départements	0,00	758 689,00	0,00	0,00	0,00	758 689,00
74748	Participat* Autres communes	0,00	283 257,00	0,00	0,00	0,00	283 257,00
74758	Participat* Autres groupements	0,00	159 481,00	0,00	0,00	0,00	159 481,00
7478	Participat* Autres organismes	0,00	408 538,55	0,00	0,00	0,00	408 538,55
7488	Autres attributions et participations	0,00	167 451,79	0,00	0,00	0,00	167 451,79
75	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>54 091,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>54 091,44</b>
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	0,00	53 890,01	0,00	0,00	0,00	53 890,01
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	201,43	0,00	0,00	0,00	201,43
76	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
77	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0,00</b>	<b>26 059,56</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>26 059,56</b>
7718	Autres produits except. opérat* gestion	0,00	8 905,52	0,00	0,00	0,00	8 905,52
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	954,04	0,00	0,00	0,00	954,04
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	16 200,00	0,00	0,00	0,00	16 200,00
78	<b>Reprise sur amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	58 636,92	0,00	0,00	0,00	58 636,92
	<b>SOLDE (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>58 636,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>58 636,92</b>

(2)	Libellé	Sous-fonction 02					Sous-fonction 04		
		020 Administrat* générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funébres	041 Subvention globale
	<b>DEPENSES</b>	<b>3 282 454,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Réalisations	3 282 454,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	834 279,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60225	Livres, disques, cassettes (médialthèque)	7 591,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60228	Autres fournitures consommables	25 856,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**REÇU EN PREFECTURE**

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

**SYNDICAT MIXTE DU PNR CAMARGUE - SYNDICAT MIXTE PNR CAMARGUE - CA - 2022**

(2)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funébres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	11 415,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	5 537,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	3 019,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	3 875,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	35 087,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	23 690,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	20 842,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	282,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 867,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	3 080,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	22 482,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	2 963,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	4 140,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	8 324,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	29 507,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtements publics	17 465,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	4 970,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	7 735,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	4 368,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	18 701,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	55 176,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	170 510,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	6 605,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	5 675,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	2 306,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	46 354,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	41,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	47 967,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	11 737,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	4 474,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	6 680,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	32 841,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	1 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	9 513,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**REÇU EN PREFECTURE**

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

**SYNDICAT MIXTE DU PNR CAMARGUE - SYNDICAT MIXTE PNR CAMARGUE - CA - 2022**

(2)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat <sup>o</sup> générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimatières et pompes funébres	041 Subvention globale	048 Autres act <sup>o</sup> de coopérat <sup>o</sup> décentralisée
6256	Missions	19 351,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	5 783,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	17 483,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 857,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	61 863,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	33 584,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	1 741,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	20 239,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	8 542,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>2 286 071,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6331	Versement mobilité	11 105,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 940,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	32 366,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	4 164,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	628 742,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	23 615,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	242 331,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non lit.	713 347,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	24 795,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	325 007,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	219 621,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	32 405,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	14 389,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	2 276,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 959,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat<sup>o</sup> ordre transfert entre sections</b>	<b>149 359,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6511	Dot. amort. et prov. Immos incorporables	149 359,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>043</b>	<b>Opérat<sup>o</sup> ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>5 220,55</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6512	Droits d'utilisat <sup>o</sup> informatique nuage	264,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6518	Autres	454,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**SYNDICAT MIXTE DU PNR CAMARGUE - SYNDICAT MIXTE PNR CAMARGUE - CA - 2022**

(2)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04		
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblées locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funébres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée	
85548	Autres contributions	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
85588	Autres	1,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>7 386,08</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	7 386,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>138,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	138,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>68</b>	<b>Dot. aux amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>RECETES</b>		<b>3 341 091,86</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Réalizations		3 341 091,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>101 271,89</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
013	Atténuations de charges	37 008,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	9 428,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6037	Var. stocks marchandises, terrains	4 191,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6419	Remboursements rémunérations personnel	23 388,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine, vente</b>	<b>218 144,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
70388	Autres redevances et recettes diverses	46 316,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7062	Redevances services à caractère culturel	82 099,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70688	Autres prestations de services	36 767,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7088	Produits activités annexes (abonnements)	52 961,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>2 904 516,05</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
74718	Autres participations Etat	185 145,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7472	Participat° Régions	942 052,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7473	Participat° Départements	758 889,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74748	Participat° Autres communes	283 257,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74758	Participat° Autres groupements	159 481,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7478	Participat° Autres organismes	408 538,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

**REÇU EN PREFECTURE**

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

**SYNDICAT MIXTE DU PNR CAMARGUE - SYNDICAT MIXTE PNR CAMARGUE - CA - 2022**

(2)	Libellé	Sous-fonction 02					Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funébres	041 Subvention globale
7488	Autres attributions et participations	167 151,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courants</b>	<b>54 091,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	53 990,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courants	201,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>26 059,56</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7718	Autres produits except. opérat° gestion	8 905,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	954,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	16 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>78</b>	<b>Reprise sur amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Restes à réaliser au 31/12</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>SOLDE (3)</b>		<b>58 636,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		
		<b>A1.1</b>

**FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques**

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (3)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Sous-fonction 11				
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**SYNDICAT MIXTE DU PNR CAMARGUE - SYNDICAT MIXTE PNR CAMARGUE - CA - 2022**

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>					
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		
		<b>A1.1</b>

**FONCTION 2 – Enseignement - Formation**

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexés de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES</b>								
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>								
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**SYNDICAT MIXTE DU PNR CAMARGUE - SYNDICAT MIXTE PNR CAMARGUE - CA - 2022**

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (3)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25			255 Classes de découverte et autres services
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	
	<b>DEPENSES</b>							
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>							
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (3)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

**SYNDICAT MIXTE DU PNR CAMARGUE - SYNDICAT MIXTE PNR CAMARGUE - CA - 2022**

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		
		<b>A1.1</b>

**FONCTION 3 – Culture**

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoines	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES</b>						
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>						
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (3)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**SYNDICAT MIXTE DU PNR CAMARGUE - SYNDICAT MIXTE PNR CAMARGUE - CA - 2022**

(2)	Libellé	Sous-fonction 31					Sous-fonction 32					
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinéma et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel			
	<b>DEPENSES</b>											
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
55	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>											
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**REÇU EN PREFECTURE**

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		
		<b>A1.1</b>

**FONCTION 4 – Sport et jeunesse**

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES</b>					
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérai* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérai* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>					
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérai* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérai* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (3)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**SYNDICAT MIXTE DU PNR CAMARGUE - SYNDICAT MIXTE PNR CAMARGUE - CA - 2022**

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42			
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances	
	<b>DEPENSES</b>									
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES</b>									
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>SOLDE (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses de écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10), Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**REÇU EN PREFECTURE**

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	
	<b>A1.1</b>

**FONCTION 5 – Interventions sociales et santé**

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES</b>				
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>				
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (3)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 51				Sous-fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act* pour l'enfance et l'adolescence	523 Act* pour personnes en difficulté	524 Autres services
	<b>DEPENSES</b>								
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>								
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (3)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

**FONCTION 6 – Famille**

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES</b>							
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>							
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (3)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

## SYNDICAT MIXTE DU PNR CAMARGUE - SYNDICAT MIXTE PNR CAMARGUE - CA - 2022

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-251302295-20230407-CS\_2023\_008

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		
		<b>A1.1</b>

### FONCTION 7 – Logement

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES</b>						
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'éclus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>						
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Raprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

**SYNDICAT MIXTE DU PNR CAMARGUE - SYNDICAT MIXTE PNR CAMARGUE - CA - 2022**

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

REÇU EN PREFECTURE  
le 13/04/2023  
Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-251302295-20230407-CS\_2023\_008

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		
<b>A1.1</b>		

**FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement**

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (3)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 81					816 Autres réseaux et services divers	
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public		815 Transports urbains
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Libellé	810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (3)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		
		<b>A1.1</b>

### FONCTION 9 – Action économique

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foirs et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., ETP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES</b>									
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>									
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**SYNDICAT MIXTE DU PNR CAMARGUE - SYNDICAT MIXTE PNR CAMARGUE - CA - 2022**

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Folies et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**REÇU EN PREFECTURE**  
 le 13/04/2023  
 Application agréée E-legalite.com

IV

IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

## FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopératif décentralisé, act. européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>						
	Réalisations	0,00	240 382,72	0,00	0,00	0,00	240 382,72
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	173 217,72	0,00	0,00	0,00	173 217,72
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	22 171,40	0,00	0,00	0,00	22 171,40
1641	Emprunts en euros	0,00	22 171,40	0,00	0,00	0,00	22 171,40
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00
2031	Frais d'études	0,00	7 200,00	0,00	0,00	0,00	7 200,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	16 800,00	0,00	0,00	0,00	16 800,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	52 249,48	0,00	0,00	0,00	52 249,48
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	3 465,00	0,00	0,00	0,00	3 465,00
2161	Oeuvres et objets d'art	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	15 814,28	0,00	0,00	0,00	15 814,28
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	3 345,68	0,00	0,00	0,00	3 345,68
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	25 624,52	0,00	0,00	0,00	25 624,52
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	74 796,84	0,00	0,00	0,00	74 796,84
2314	Constructions sur sol d'autrui	0,00	74 796,84	0,00	0,00	0,00	74 796,84
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	67 165,00	0,00	0,00	0,00	67 165,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	855 437,53	0,00	0,00	0,00	855 437,53

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-251302295-20230407-CS\_2023\_008

**SYNDICAT MIXTE DU PNR CAMARGUE - SYNDICAT MIXTE PNR CAMARGUE - CA - 2022**

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	Réalisations	0,00	789 437,53	0,00	0,00	0,00	789 437,53
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	600 390,37	0,00	0,00	0,00	600 390,37
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	149 359,22	0,00	0,00	0,00	149 359,22
28031	Frais d'études	0,00	35 667,53	0,00	0,00	0,00	35 667,53
28051	Concessions et droits similaires	0,00	15 590,05	0,00	0,00	0,00	15 590,05
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	1 597,59	0,00	0,00	0,00	1 597,59
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	3 513,56	0,00	0,00	0,00	3 513,56
28145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	0,00	18 829,60	0,00	0,00	0,00	18 829,60
28148	Construct° sol autrui - Autres construct	0,00	4 223,81	0,00	0,00	0,00	4 223,81
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	4 356,12	0,00	0,00	0,00	4 356,12
281752	Installations de voirie (m. à dispo)	0,00	805,20	0,00	0,00	0,00	805,20
28181	Installations générales, aménagi divers	0,00	2 566,78	0,00	0,00	0,00	2 566,78
28182	Matériel de transport	0,00	9 102,54	0,00	0,00	0,00	9 102,54
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	5 320,88	0,00	0,00	0,00	5 320,88
28184	Mobilier	0,00	1 291,20	0,00	0,00	0,00	1 291,20
28188	Autres immo. corporelles	0,00	46 494,36	0,00	0,00	0,00	46 494,36
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	39 687,94	0,00	0,00	0,00	39 687,94
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	19 904,38	0,00	0,00	0,00	19 904,38
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	19 783,56	0,00	0,00	0,00	19 783,56
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, rtgje)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	66 000,00	0,00	0,00	0,00	66 000,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	615 054,81	0,00	0,00	0,00	615 054,81

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04			
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funébres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisées		
	<b>DEPENSES (2)</b>											
	Réalisations	240 382,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	173 217,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	22 171,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	22 171,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporables	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	7 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	16 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	52 249,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 465,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	15 814,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	3 345,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	25 624,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	74 796,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	74 796,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**SYNDICAT MIXTE DU PNR CAMARGUE - SYNDICAT MIXTE PNR CAMARGUE - CA - 2022**

(1)	Libellé	Sous-fonction 02					Sous-fonction 04		
		020 Administrat <sup>n</sup> générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funébres	041 Subvention globale
26	Participat <sup>n</sup> et créances rattachées	0,00	0,00		0,00			0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00		0,00			0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00		0,00			0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00		0,00			0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	67 165,00	0,00		0,00			0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>855 437,53</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Réalisations	789 437,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect <sup>n</sup> d'investissement	600 390,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat <sup>n</sup> ordre transfert entre sections	149 359,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	35 667,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	15 590,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 597,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	3 513,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28145	Construct <sup>n</sup> sol autrui - Installat <sup>n</sup> génér.	18 829,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28148	Construct <sup>n</sup> sol autrui - Autres construct	4 223,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28158	Autres installat <sup>n</sup> , matériel et outillage	4 356,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281752	Installations de voirie (m. à dispo)	805,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménage divers	2 566,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	9 102,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	5 320,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	1 291,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	46 494,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

**SYNDICAT MIXTE DU PNR CAMARGUE - SYNDICAT MIXTE PNR CAMARGUE - CA - 2022**

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funébres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
13	Subventions d'investissement	39 687,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établi, nationaux	19 904,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	19 783,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		66 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>615 054,81</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

**FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques**

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>				
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au: 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>				
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11					114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile	
<b>DEPENSES (2)</b>							
Réalizations							
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>							
Réalizations							
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**SYNDICAT MIXTE DU PNR CAMARGUE - SYNDICAT MIXTE PNR CAMARGUE - CA - 2022**

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				114 Autres services de protection civils
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**REÇU EN PREFECTURE**

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>		<b>A1.2</b>

**FONCTION 2 – Enseignement - Formation**

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**SYNDICAT MIXTE DU PNR CAMARGUE - SYNDICAT MIXTE PNR CAMARGUE - CA - 2022**

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	Solde d'exécution sect* d'investissement								
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21				Sous-fonction 25						
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services			
	<b>DEPENSES (2)</b>											
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>								
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>								
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-251302295-20230407-CS\_2023\_008

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

**FONCTION 3 – Culture**

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoines	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>						
	Réalisations						
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>						
	Réalisations						
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT MIXTE DU PNR CAMARGUE - SYNDICAT MIXTE PNR CAMARGUE - CA - 2022

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoines	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers							
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31					Sous-fonction 32				324 Entretien du patrimoine culturel	
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324			
<b>DEPENSES (2)</b>												
Réalizations												
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement												
Opérations pour compte de tiers												
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>												
Réalizations												
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

**SYNDICAT MIXTE DU PNR CAMARGUE - SYNDICAT MIXTE PNR CAMARGUE - CA - 2022**

(1)	Libellé	Sous-fonction 31					Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>		<b>A1.2</b>

**FONCTION 4 – Sport et jeunesse**

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>					
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>					
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT MIXTE DU PNR CAMARGUE - SYNDICAT MIXTE PNR CAMARGUE - CA - 2022

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
<b>DEPENSES (2)</b>									
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>									
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT MIXTE DU PNR CAMARGUE - SYNDICAT MIXTE PNR CAMARGUE - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reportés 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>		
		<b>A1.2</b>

**FONCTION 5 – Interventions sociales et santé**

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>				
	Réalisations				
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>				
	Réalisations				
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT MIXTE DU PNR CAMARGUE - SYNDICAT MIXTE PNR CAMARGUE - CA - 2022

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51				Sous-fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établis sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act* pour l'enfance et l'adolescence	523 Act* pour personnes en difficulté	524 Autres services
<b>DEPENSES (2)</b>									
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>									
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-251302295-20230407-CS\_2023\_008

**SYNDICAT MIXTE DU PNR CAMARGUE - SYNDICAT MIXTE PNR CAMARGUE - CA - 2022**

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act* pour l'enfance et l'adolescence	523 Act* pour personnes en difficulté	524 Autres services
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>		
		<b>A1.2</b>

**FONCTION 6 – Famille**

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>							
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>							
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**SYNDICAT MIXTE DU PNR CAMARGUE - SYNDICAT MIXTE PNR CAMARGUE - CA - 2022**

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	
	<b>A1.2</b>

### FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>						
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>						
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**SYNDICAT MIXTE DU PNR CAMARGUE - SYNDICAT MIXTE PNR CAMARGUE - CA - 2022**

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat <sup>e</sup> et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-251302295-20230407-CS\_2023\_008

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

**FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement**

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>					
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>					
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**SYNDICAT MIXTE DU PNR CAMARGUE - SYNDICAT MIXTE PNR CAMARGUE - CA - 2022**

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (mise sanitaire)	Total
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81							816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816	
<b>DEPENSES (2)</b>									
Réalizations									
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transféré entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81					816 Autres réseaux et services divers					
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public		815 Transports urbains				
	Autres immobilisations financières											
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>											
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect <sup>a</sup> d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat <sup>a</sup> ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat <sup>a</sup> (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat <sup>a</sup> et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT MIXTE DU PNR CAMARGUE - SYNDICAT MIXTE PNR CAMARGUE - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 82						Sous-fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel	
<b>DEPENSES (2)</b>											
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement											
Opérations pour compte de tiers											
Restes à réaliser au 31/12											
<b>RECETTES (2)</b>											
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83				
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>		<b>A1.2</b>

**FONCTION 9 – Action économique**

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>									
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00								0,00

**SYNDICAT MIXTE DU PNR CAMARGUE - SYNDICAT MIXTE PNR CAMARGUE - CA - 2022**

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	d'investissement									
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement, par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**REÇU EN PREFECTURE**

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES

IV

C1.1

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>9,00</b>	<b>2,00</b>	<b>11,00</b>	<b>8,00</b>	<b>3,00</b>	<b>11,00</b>
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PP 1° CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PP 2° CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF TNC	C	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ATTACHE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CHARGE DE MISSION	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
REDACTEUR	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>21,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21,00</b>	<b>12,00</b>	<b>7,00</b>	<b>19,00</b>
ADJOINT TECHNIQUE	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT TECHNIQUE PPL 2 CLASSE	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
CHARGE DE MISSION	A	4,00	0,00	4,00	0,00	4,00	4,00
CHEF DE POLE	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
INGENIEUR	A	6,00	0,00	6,00	3,00	2,00	5,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
TECHNICIEN	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TECHNICIEN PPL 2 CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>5,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5,00</b>	<b>4,00</b>	<b>1,00</b>	<b>5,00</b>
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT PPL PATRIMOINE 2° CLASSE	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
CONSERVATEUR DU PATRIMOINE	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>2,00</b>
ANIMATEUR PPL 1° CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CHEF DE PROJET	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE POLICE (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>37,00</b>	<b>2,00</b>	<b>39,00</b>	<b>25,00</b>	<b>12,00</b>	<b>37,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

## IV – ANNEXES

IV

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

## C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)				9,00		
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	0,00	1,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	0,00	1,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
CHARGE DE MISSION	A	TECH	0,00	1,00	A	CDI Contrat à durée indéterminée
CHARGE DE MISSION	A	ADM	0,00	1,00	A	CDI Contrat à durée indéterminée
CHEF DE POLE	A	TECH	0,00	1,00	A	CDI Contrat à durée indéterminée
CHEF DE PROJET	B	ANIM	0,00	1,00	A	CDI Contrat à durée indéterminée
CONSERVATEUR DU PATRIMOINE	A	CULT	0,00	1,00	3-4	CDI Contrat à durée indéterminée
INGENIEUR	A	TECH	0,00	1,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	0,00	1,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Agents occupant un emploi non permanent (7)				7,00		
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	0,00	1,00	3-b	CDD Contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	0,00	1,00	3-b	CDD Contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE PPL 2° CLASSE	C	TECH	0,00	1,00	3-b	CDD Contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	0,00	1,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
CONTRAT AIDE	C	CULT	0,00	1,00	A	CDD Contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	0,00	1,00	3-3-1°	CDD Contrat à durée déterminée
TECHNICIEN PPL 2° CLASSE	B	TECH	0,00	1,00	3-3-1°	CDD Contrat à durée déterminée
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>16,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 PW : Police.  
 CTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Meff du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

- 3-a\* : article 3, 1<sup>er</sup> alinéa : accroissement temporaire d'activité
- 3-b : article 3, 2<sup>ème</sup> alinéa : accroissement saisonnier d'activité
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi
- 3-3-1\* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes
- 3-3-2\* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil
- 3-3-3\* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %
- 3-3-5\* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public
- 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'étus
- A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupe un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-4 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupe un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 0  
 Nombre de membres présents : 0  
 Nombre de suffrages exprimés : 0  
 VOTES :  
 Pour : 0  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .  
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .  
A , le  
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

IX - ANNEXES  
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

VOTES :

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

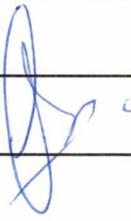
Date de la convocation : 31 mars 2023

Présenté par, Mme ANSELEN MARTINE, Présidente de séance  
A Arles, le 07 avril 2023

Délibérée par l'Assemblée, réunie en session

Au Mas du Pont de Rousty, Arles le 07 avril 2023

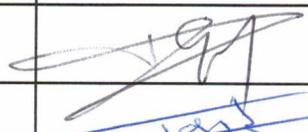
Les membres de l'assemblée délibérante

Nom-Prénom	Signatures
AILLET CHRISTELLE	
ALVAREZ MARTIAL	
AMSELEM MARTINE	
ARDHUIN PHILIPPE	
ARSAC BERNARD	
AUFRERE JACQUES	
AYOT Suzelle	
BALGUERIE-RAULET CATHERINE	
BERGENEAU JOAN	
BERNARD JEROME	
BON FREDERIC	
BOTELLA Georges	
BOUYAC JACQUELINE	
CALLET MARIE-PIERRE	

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

CARDINI EVA	
CARLOTTI DANIEL	
CASTEJON NIEVES	
CLAUDIUS-PETIT Anne	
CHABAUD CORINNE	
CIANFARANI ALINE	
CONTRERAS MARIE-CHRISTINE	
DE CAROLIS PATRICK	
DE LA ROCHE AYMONT ANTOINE	
FAVIER FRANCOISE	
FELINE SYLVIE	
FORT-GUINTOLI CAROLE	
GAY JEAN PAUL	
GIBERT FREDERIC	
GRAILLON MANDY	
JALABERT JEAN-MICHEL	
JUGLARET CYRIL	
JOULIA NICOLE	
JOURDAN FRANCOIS	
LESCOT EMMANUEL	
LIMOUSIN LUCIEN	
MOURISARD CHLOE	
PERNEY LUDOVIC	
PLAN DOMINIQUE	
PONCHON SOLANGE	
RAIMONDI RENE	
RAVIOL PIERRE	
ROSSO MARIE HELENE	

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

TONNEL STEPHANIE	
VIDAL YVES	

Certifié exécutoire par la Présidente de séance, Mme AMSELME Martine, compte-tenu de la transmission et de la publication le **13 AVR. 2023**



REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com



**Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue**

**DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL**

**Séance du 7 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 7 avril à 09 h 30 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 14 membres, soit 54 voix.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Martine AMSELEM, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Françoise FAVIER, Marie-Christine CONTRERAS, Frédéric GIBERT, Jean-Paul GAY, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL

**Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs** : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Corinne CHABAUD par Martine AMSELEM, Emmanuel LESCOT par Catherine BALGUERIE-RAULET, Jérôme BERNARD par Jean-Paul GAY

**Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs** : Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY, Mandy GRAILLON, Christelle AILLET, Patrick de CAROLIS, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Bernard ARSAC, François JOURDAN, Antoine de la ROCHE AYMON

**Assistaient à la séance** : Stéphan ARNASSANT, Estelle ROUQUETTE, Jean-Christophe BRIFFAUD, Laëtitia POULET, Aurélie GRELLET, Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Muriel CERVILLA, Émilie IPSILANTI, Élodie AUJOULAT,

## DÉLIBÉRATION N°CS-2023-009

Objet : Affectation du résultat comptable de l'exercice 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2311-5

➤ **Considérant**

- Que l'exercice 2022 est clos,
- Que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif,

➤ **Décide**

- D'affecter la totalité du résultat de la section de fonctionnement, soit 58 636.92 € en recette au compte 002,
- D'affecter la totalité du résultat de la section d'investissement, soit 616 219.81 € en recette au compte 001,
- D'indiquer que ces sommes seront reprises au budget primitif 2023

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente,

  
Mas du Pont de Rousty  
13200 / 7 / ES  
Parc Naturel N°213  
Tél 04 97 10 40  
Fax 04 97 11 07  
**Anne CLAUDIUS-PETIT**

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en préfecture le :

Et de l'affichage :

CS du 7 avril 2023  
Délibération n°CS-2023-009  
**REÇU EN PREFECTURE**  
le 13/04/2023  
Application agréée E-legalite.com



**Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue**

**DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL**

**Séance du 7 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 7 avril à 09 h 30 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 14 membres, soit 54 voix.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Martine AMSELEM, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Françoise FAVIER, Marie-Christine CONTRERAS, Frédéric GIBERT, Jean-Paul GAY, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL

**Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs** : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Corinne CHABAUD par Martine AMSELEM, Emmanuel LESCOT par Catherine BALGUERIE-RAULET, Jérôme BERNARD par Jean-Paul GAY

**Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs** : Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY, Mandy GRAILLON, Christelle AILLET, Patrick de CAROLIS, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Bernard ARSAC, François JOURDAN, Antoine de la ROCHE AYMON

**Assistaient à la séance** : Stéphan ARNASSANT, Estelle ROUQUETTE, Jean-Christophe BRIFFAUD, Laëtitia POULET, Aurélie GRELLET, Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Muriel CERVILLA, Émilie IPSILANTI, Élodie AUJOULAT

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

# DÉLIBÉRATION N°CS-2023-010

Objet : rapport d'orientation budgétaire 2023

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2023

<b>1. CONTEXTE</b> .....	<b>3</b>
1.1. Le contexte national.....	3
1.2. Le contexte fédération des parcs naturels régionaux.....	4
Projet de loi de finances 2023.....	5
Projet de loi accélération des énergies renouvelables.....	5
1.3. Le contexte institutionnel.....	6
1.4. Le contexte structurel.....	6
1.5. Le contexte organisationnel.....	6
1.6. Situation financière du Syndicat Mixte.....	7
1.6.1. Situation financière délicate.....	7
1.6.2. Une trésorerie insuffisante.....	8
<b>2. ORIENTATIONS BUDGETAIRES</b> .....	<b>8</b>
2.1. Section de fonctionnement.....	8
2.1.1. Recettes.....	8
2.1.2. Dépenses.....	11
2.2. Section d'investissement.....	13
2.2.1. Dépenses.....	13
2.2.2. Recettes.....	13
2.2.3. Les restes à réaliser.....	14
<b>3. ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES</b> .....	<b>14</b>
<b>4. INFORMATIONS RELATIVES A LA STRUCTURE DE LA DETTE</b> .....	<b>14</b>
<b>5. LA STRUCTURE DES EFFECTIFS</b> .....	<b>14</b>
5.1. Les effectifs.....	14
5.2. La gestion prévisionnelles des emplois et des compétences.....	15
<b>6. LES DEPENSES DE PERSONNEL</b> .....	<b>16</b>
<b>7. DUREE EFFECTIVE DU TRAVAIL DANS LA COLLECTIVITE</b> .....	<b>16</b>
<b>8. EVOLUTION COMPTABLE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024</b> .....	<b>17</b>

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de mettre en place un débat d'orientations budgétaires au sein de l'assemblée délibérante de la collectivité dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Le présent rapport a pour objet de porter à la connaissance des élus du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue une information complète et suffisamment détaillée, portant sur :

- Les orientations budgétaires envisagées en fonctionnement comme en investissement
- La présentation des engagements pluriannuels envisagés
- Les informations relatives à structure et la gestion la dette
- La structure des effectifs
- Les dépenses de personnel
- La durée effective du travail dans la collectivité

Le Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue (SMG-PNRC) a pour mission l'aménagement et la gestion du Parc naturel régional de Camargue, ainsi que l'ensemble des missions qui s'y rattachent. Cette mission est déclinée dans la Charte qui le légitime.

Le présent document retrace les moments forts de l'année 2022 et les projections sur l'année 2023.

## 1. CONTEXTE

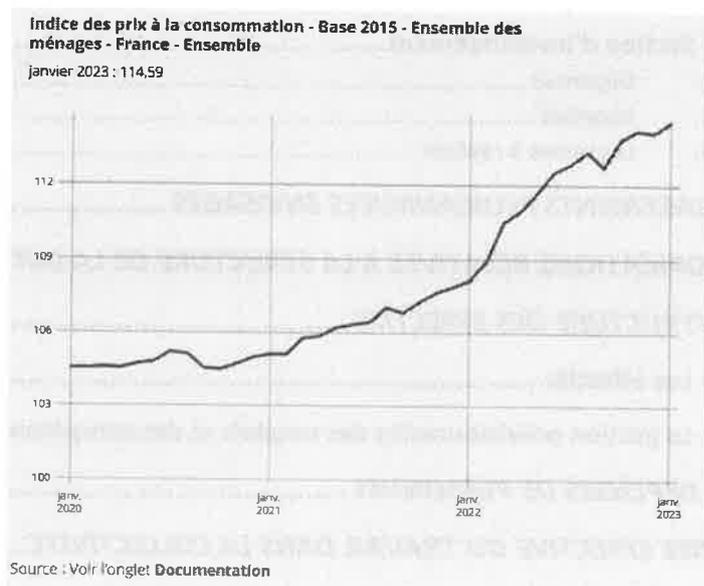
### 1.1. LE CONTEXTE NATIONAL

En 2022, le contexte macroéconomique est difficile, conséquence de la guerre en Ukraine et de l'inflation, des fortes tensions sur les marchés des matières premières ainsi que sur le commerce international.

L'année 2022 est marquée par l'impact de l'augmentation des prix sur les finances de la collectivité. En effet les prix à la consommation ont augmenté de 5.2% (INSEE -prix à la conso IPC).

Il est complexe de prévoir le niveau et la durée de cette période d'inflation.

Néanmoins, l'inflation décroîtrait seulement



très progressivement en 2023. En effet, le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1 % et sur une inflation de 4.2 % en 2023. Le principal aléa de ce scénario est l'évolution de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'activité des prix de gros de l'énergie.

**En 2022 comme en 2023, le déficit public se stabiliserait à 5% du PIB. Le déficit de l'État atteindrait 165 milliards d'euros en 2023 (+7 milliards par rapport au texte initial).** Le poids de la dette publique baisserait de 111,6% du PIB en 2022 à 111,2% en 2023.

**Pour protéger les collectivités locales, le filet de sécurité de 2022 est reconduit et élargi.** Il représente un coût de deux milliards d'euros et devrait concerner entre 21 000 à 28 000 collectivités dont la situation financière s'est dégradée du fait de la hausse des prix énergétiques. Le parc est éligible. Cependant les actions qu'il a engagées pour maîtriser ses dépenses d'énergie pourraient conduire à une perte de ce dernier.

**Un amortisseur électricité a, en outre, été créé par un amendement du gouvernement à destination de toutes les petites et moyennes entreprises (PME), des associations, des collectivités et des établissements publics non-éligibles au bouclier tarifaire.** Cet amortisseur doit permettre de prendre en charge environ 20% de leurs factures totales d'électricité. Il est applicable au 1er janvier 2023 pour un an. Le parc attend de connaître les modalités de son éligibilité.

Le gouvernement devra présenter tous les ans, en annexe du projet de loi de finances, un rapport présentant l'effort financier de l'État en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments. Il s'agit de donner plus de visibilité à cette politique publique.

Des financements sont également mobilisés pour **la stratégie nationale pour la biodiversité 2030.**

Afin de soutenir la décarbonation, les garanties à l'export pour les nouveaux projets d'exploitation d'énergies fossiles cessent début 2023.

**Un fonds d'accélération écologique dans les territoires doté de deux milliards d'euros, aussi appelé "fonds vert",** vient soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales. Ce fonds soutient notamment la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels...) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).

## 1.2. LE CONTEXTE FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX

L'actualité parlementaire de l'automne 2022 a été particulièrement mouvementée et riche en avancées pour le réseau des Parcs. La Fédération s'est particulièrement mobilisée sur le projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ainsi que sur le projet de loi de Finances 2023.

La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables adoptée le 31 janvier 2023 et le projet de loi de finances pour 2023 (cf contexte national) sont porteurs d'enjeux particulièrement prégnants pour les Parcs dans l'année à venir. La Fédération est parvenue à mobiliser les différents acteurs institutionnels impliqués sur ces sujets (directions centrales, députés et sénateurs, têtes de réseau des aires protégées) afin que soient votées de réelles avancées pour le réseau des Parcs en la matière.

## PROJET DE LOI DE FINANCES 2023

Le projet de loi de finances acte ainsi une hausse de l'enveloppe dédiée aux communes classées Parc naturel régional au titre de la dotation biodiversité, qui passe de 5 millions d'euros à 18,8 millions d'euros. Les critères d'attribution sont aussi modifiés. Sont toujours éligibles les communes classées (pour tout ou partie) en Parc naturel régional, de moins de 10 000 habitants, dont le potentiel financier doit maintenant être inférieur au double du potentiel financier des communes de la même strate démographique. Le seuil plancher de cette dotation par commune passe de 1000 à 3000 euros. En pratique, 4347 communes toucheront une moyenne de 4325 euros de dotation.



Enfin, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France a saisi le Ministère en vue d'une augmentation de la dotation annuelle de l'Etat qui s'est établie à 148 000 € pour le Parc de Camargue. L'objectif est de soutenir les Parcs face à l'augmentation incompressible des dépenses. D'un montant de 120 000 à 150 000 par Parc, elle n'a pas évolué depuis plus de 10 ans et représente au total 6 millions/an au budget de l'Etat. Une enveloppe de 30 000 € par Parc pour 2023 pourrait être acquise.

Ces dispositions sont bienvenues, alors que La Fédération s'était particulièrement investie pour demander l'obtention de moyens compensatoires à la revalorisation du point d'indice des salaires de la fonction publique, qui a entraîné dans le réseau des Parcs une charge financière supplémentaire évaluée à approximativement 5 millions d'euros pour le réseau des Parcs à laquelle se conjugue le phénomène d'inflation nationale.

## PROJET DE LOI ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Le projet de loi accélération des énergies renouvelables comporte de nombreuses mesures affectant peu ou prou les Parcs. Parmi les avancées notables, on note que la désignation de zones présentant un potentiel pour accélérer la production d'énergies renouvelables, ne pourra se faire sur les territoires des aires protégées sans l'avis du gestionnaire. Les syndicats mixtes des Parcs seront par ailleurs associés à la concertation locale précédant la désignation de ces zones, qui devra être compatible avec les orientations et le contenu de la charte de Parc. Ce projet de loi affermit la valeur juridique de la charte.

Les dispositions de ces deux textes de loi distinguent l'importance de l'action des Parcs dans les domaines de la préservation des patrimoines, ainsi qu'en faveur d'un développement réfléchi des énergies renouvelables.

### 1.3. LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL

Le SMG-PNRC a révisé ses statuts le 7 octobre 2022.

En effet, la constitution originelle de son assemblée délibérante, associant collectivités locales et chambres consulaires, ne permettait pas l'éligibilité au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

L'éligibilité au FCTVA, dispositif permettant de compenser en partie, sur certaines dépenses d'investissement, la TVA réglée par les collectivités territoriales, permettrait ainsi d'accroître les recettes du SMG-PNRC, fait non négligeable dans un contexte budgétaire contraint.

Par ailleurs, la représentativité de ses membres a été revue, afin de mettre en cohérence cette dernière avec le niveau de dotation statutaire.

### 1.4. LE CONTEXTE STRUCTUREL

L'année 2022 a été marquée par :

- L'absence de Directeur depuis le mois de février 2022, placé en accident du travail jusqu'en octobre 2022, date de sa mise en disponibilité
- Le départ de la Responsable Administrative et Financière au mois d'avril 2022 (DGA)
- L'absence de chef de Pôle Gestion des Terrains depuis juin 2021
- L'absence pour maladie de la chargée de gestion administrative et financière depuis mai 2022
- L'absence pour maladie la cheffe de Pôle Eau et Développement Rural depuis août 2021 (DGA) détachée à l'Education Nationale en septembre 2022

Soit, une grande partie de la structure hiérarchique du SMG-PNRC.

Cet état de fait a conduit, d'une part, à un ralentissement de l'activité du SMG-PNRC en 2022, et d'autre part, a accentué les retards déjà accumulés, notamment sur les plans administratifs et financiers, mettant en exergue *la sous-évaluation du dimensionnement du Pôle Ressources*.

### 1.5. LE CONTEXTE ORGANISATIONNEL

Le SMG-PNRC étant un établissement public de coopération locale, son fonctionnement est défini par le Code Général des Collectivités Territoriale. Ainsi, son fonctionnement s'inscrit dans les règles dévolues aux collectivités (en termes de comptabilité, de marchés publics, de personnel).

Le déficit structurel défini ci-dessus explique pour partie les problématiques rencontrées :

- Carence dans les choix et priorisation des actions à mettre en œuvre
- Lacunes dans le suivi des dossiers de subvention
- Retard dans les recettes à percevoir
- Imperfection dans l'élaboration des budgets prévisionnels des actions (notamment charges de fonctionnement et auto-financement)
- Absence d'évaluation des actions mises en œuvre dans le cadre du réseau des Parcs

- Quantification du retour sur investissement

## 1.6. SITUATION FINANCIERE DU SYNDICAT MIXTE

### 1.6.1. Situation financière délicate

L'analyse des données des exercices antérieurs met en exergue des points qui nécessitent une attention soutenue :

#### a) Résultat du compte administratif – Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice au 31 décembre N					
2017	2018	2019	2020	2021	2022
22 788,00 €	15 344,00 €	-69 362,00 €	283 587,00 €	-128 298,41 €	- 42 634,97

#### b) Des recettes de fonctionnement non titrées

Il a été constaté que des recettes, dues au titre d'actions réalisées au cours des exercices précédents, n'avaient pas été sollicitées. Depuis le mois d'août 2022, un travail de fond a été engagé, qui conduit progressivement à l'assainissement de la situation administrative et financière.

Ainsi, sur le second semestre 2022, des recettes non sollicitées, relatives aux exercices entre 2016 et 2020, ont fait l'objet de demande de solde, pour un montant total de 168 950 euros :

Recettes de fonctionnement non titrées			
2016	2017	2019	2020
4 085 €	15 947 €	19 030 €	129 888 €

#### c) Des financements perdus

La défaillance administrative du SMG/PNRC a conduit à devoir rembourser 38 500 € à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre de la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral (montant des aides publiques perçues supérieures à 80%) ; à perdre 18 000 € au titre de la subvention de la Région Sud pour le suivi du Comité de Delta (caducité) ; 20 000 € de la Commune d'Arles (Subvention non déposée sur la plateforme).

#### d) Ratio contributions statutaires / Charges de personnel

Le budget primitif 2022 avait provisionné 3 540 938.42 en section de fonctionnement, dont 2 311 701 € pour le chapitre 012 (charges de personnel).

- La masse salariale représente 65,28 % du budget de fonctionnement.

Les contributions statutaires s'élevaient à 1 595 126 euros. Le résultat du compte administratif fait apparaître 2 286 071.40 de charge de personnel.

- Les contributions statutaires ont ainsi couvert 70 % des dépenses de personnel.

Si l'on prend en considération les subventions versées au titre de la gestion des terrains, stables à hauteur de 569 302 euros en sus des contributions statutaires, le montant des contributions pérennes s'établi à 2 164 428 euros.

- Les contributions pérennes couvrent alors 95 % de la masse salariale

### 1.6.2. Une trésorerie insuffisante

Le Parc est en permanence à la recherche de nouveaux financements pour des actions de mise en œuvre de la charte. Il obtient des crédits notamment de la région Sud, du département des Bouches-du-Rhône, de l'Etat et de ses agences (Agence nationale de la cohésion des territoires, Agence de l'Eau...), ainsi que des programmes européens.

Cependant, d'une part ces recettes complémentaires sont destinées exclusivement à la mise en œuvre de ces programmes, d'autre part elles ne couvrent jamais (hors cas exceptionnel) la totalité des dépenses. Le Parc doit en effet toujours participer au financement de l'action, (en crédit ou/et en ingénierie). Enfin, elles ne sont pas pérennes dans le temps.

Par ailleurs, dans la plupart des cas, le SMG-PNRC doit faire l'avance des fonds nécessaires avant de pouvoir justifier les dépenses et pour percevoir les subventions. Certaines sont même exigibles à N+2.

Cette « gestion de la trésorerie » a nécessité en 2022 le recours à une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 euros, qui a été utilisée à hauteur de 200 000 €. A ce jour, cette somme n'est pas remboursée ; le remboursement sera effectué à l'échéance de la ligne, soit le 23/03/2023.

Il est indispensable, entre autres choses, que soit établi un plan de trésorerie afin d'avoir une lisibilité sur les dépenses/recettes annuelles.

**Au regard du développement qui précède, il apparaît que générer de l'auto-financement est impossible dans la situation actuelle.**

## 2. ORIENTATIONS BUDGETAIRES

### 2.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 2.1.1. Recettes

##### a) Contributions statutaires

Suite à la modification des statuts lors du comité syndical du 7 octobre 2022, les contributions statutaires sont établies comme suit :

CONTRIBUTIONS STATUTAIRES	2023
REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	887 334 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE	372 586 €
COMMUNE D'ARLES	103 488 €
COMMUNE DES SAINTES MARIES DE LA MER	51 023 €
COMMUNE DE PORT SAINT LOUIS DU RHONE	29 291 €

ARLES CRAU CAMARGUE MONTAGNETTE	46 865 €
METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE	112 616 €
SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES ASA	1 288 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 604 491 €</b>

#### b) Participation à la gestion des Espaces Naturels

Le conservatoire du Littoral a confié au SMG-PNRC, en gestion directe ou en co-gestion, plusieurs des sites qu'il a acquis depuis 1977, et notamment celui du Domaine de la Palissade. La gestion de ce domaine, en son temps géré par un Syndicat Mixte, a été transférée, ainsi que son personnel (10 ETP), au SMG-PNRC en 2014.

Suite à ce transfert de compétences, des conventions de gestion ont été établies entre le SMG-PNRC et les Communes d'Arles et des Saintes-Maries-de-la-Mer.

Des sollicitations financières annuelles sont effectuées au titre :

1. de la gestion des Espaces Naturels (Département des Bouches-du-Rhône, Commune d'Arles) ;
2. de la mise en valeur des propriétés du Conservatoire du Littoral (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Département des Bouches-du-Rhône) = convention tripartite
3. de la gestion des Etangs et Marais des Salins de Camargue (Agence de l'eau).

Ces participations, inchangées depuis leur origine, sont les suivantes :

GESTION DES ESPACES NATURELS	2023
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE – 1	286 567 €
COMMUNE D'ARLES – 1	98 455 €
REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR – 2	76 000 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE – 2	76 000 €
AGENCE DE L'EAU – 3	32 280 €
<b>TOTAL</b>	<b>569 302 €</b>

#### c) Dotation d'Ingénierie DREAL

Chaque année, une enveloppe est allouée à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur (DREAL SUD) pour financer l'ingénierie des actions mises en œuvre sur son territoire et entrant dans son champ de compétence. Différentes actions du SMG-PNRC sont éligibles, telles que les actions relatives à la biodiversité, au sites et paysages, à l'aménagement du territoire et l'urbanisme, et au suivi et à l'évaluation de la charte.

Pour y prétendre, les actions ciblées ne doivent pas déjà être financées par ailleurs ou alors, la dotation d'ingénierie doit intervenir en complément.

Un montant maximum de **148 000 €** peut être alloué.

Pour 2023, la Fédération des Parc naturels régionaux de France a sollicité le Ministre de la transition écologique de la cohésion des territoires en vue de cette dotation d'ingénierie. Un arbitrage favorable du Ministre a été communiqué à la Fédération. Une revalorisation est accordée pour un montant de **30 000 euros**, qui sera traitée le plus rapidement possible.

#### d) Subventions exceptionnelles

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a accordé au SMG-PNRC une subvention exceptionnelle dans le cadre du recours à un cabinet pour le recrutement d'un Directeur (qui s'élèvera à 18 000 euros) d'une part, et une subvention d'un montant de 25 000 euros dans le cadre de la mise en œuvre du processus de révision de la Charte.

**e) Recettes sur actions à percevoir**

Il s'agit des demandes de soldes sur actions achevées à percevoir :

- DDTM et Europe	Site Natura 2000 3 marais	154 000 €
- DDTM et Europe	Natura 2000 Rhône	32 000 €
- Europe	Delta Lady	39 500 €
- Région SUD	Garde régionale Forestière 2021	15 000 €
- Région SUD	Garde régionale forestière 2022	15 000 €
- Région SUD	Gestion des terrains 2020	30 000 €
- Convention Interparc	Marque Parc	44 000 €
- Conservatoire du Littoral	Muséographie Palissade	20 000 €
- DREAL et PETR	Plan Paysage	18 000 €
- DSIL	Sentier Clos d'Argent	24 950 €
- Association d'élevage	Contribution 2022	33 000 €
	Soit	<b><u>425 450 €</u></b>

**f) Activités du Musée de la Camargue**

Le Musée perçoit des recettes à la fois en billetterie et au titre de la boutique.

Recettes Musée de la Camargue			
2019	2020	2021	2022
80 940,00 €	53 770,00 €	77 000,00 €	108 000,00 €

**g) Activités du Domaine de la Palissade**

Le Domaine de la Palissade perçoit des recettes à la fois en billetterie et au titre de la boutique.

Recettes Domaine de la Palissade			
2019	2020	2021	2022
20 740,00 €	15 830,00 €	19 700,00 €	26 600,00 €

#### h) Occupation des terrains du Conservatoire du littoral

Il s'agit de conventions d'occupation du domaine public. A ce jour, elles sont au nombre de 21.

Recettes convention d'occupation			
2019	2020	2021	2022
57 000,00 €	57 900,00 €	65 400,00 €	44 900,00 €

#### i) Participation des associations d'élevage

Le SMG-PNRC assure le secrétariat des associations d'élevage. A ce jour, elles sont au nombre de quatre. Les recettes perçues au titre des années précédentes, titrées à N+1, sont les suivantes :

Recettes associations d'élevage			
Pour l'année 2018	Pour l'année 2019	Pour l'année 2020	Pour l'année 2021
57 460,00 €	49 900,00 €	26 100,00 €	27 800,00 €

Pour se mettre en conformité avec le principe de rattachement des dépenses et des recettes, les prestations de secrétariat seront budgétées au titre de l'année en cours, soit 33.000 €.

### 2.1.2. Dépenses

#### a) Evolution de la masse salariale et des effectifs

En 2022, il avait été inscrit au budget : 2 311 701 €.

La projection du compte administratif montre que les dépenses de personnel s'inscrivent dans cette enveloppe **MAIS**, uniquement au regard du contexte structurel défini plus haut (§ 1.4), ce qui a permis d'amortir l'effet du dégel du point d'indice des fonctionnaires.

En effet, à compter du 1er juillet 2022, la valeur annuelle du traitement afférent à l'indice 100 majoré a été revalorisée de 3,5 % pour s'établir à 5 820,04 € (au lieu de 5 623,23 € depuis le 1er février 2017). La valeur mensuelle du point d'indice majoré est donc passée au 1er juillet 2022 de 4,68 € à 4,85 € brut. L'augmentation automatique de salaire est intervenue avec un effet rétroactif au 1er juillet 2022.

En 2023, le chapitre 012 du budget primitif devra tenir compte des évolutions suivantes :

- Augmentation du SMIC Horaire + GVT (glissement vieillesse technicité) = + 18 000 €
- Recrutement d'un Chef de pôle des espaces naturels (11 mois) sur emploi permanent
- Recrutement de deux écogardes marin (4 mois) ; emplois non permanents
- Recrutement d'un Alternant pôle « eau » (8 mois) ; emploi non permanent
- Recrutement d'un Technicien gestionnaire des terrains (9 mois) ; emploi permanent ;
- Recrutement de trois agents en charge de l'animation du Projet agro-environnemental et climatique (équivalent 1 ETP sur l'année) ; emplois non permanents
- Recrutement d'un Chargé de mission Charte (8 mois) ; emploi permanent ;
- Recrutement d'un agent technique (4 mois) ; emploi non permanent ;
- IFSE du nouveau Directeur (9 mois) ; emploi permanent ;

Le Parc accueille régulièrement des stagiaires rémunérés (chapitre 62), ce qui représente 15 000 euros.

En 2023, il est prévu d'inscrire : 2 553 400 € (soit + 10,49%)

- Personnel permanent : 2 130 000 €
- Personnel non permanent : 423 400 €

Dans cette hypothèse, les contributions pérennes couvriraient 84,7 % des charges de personnel.

**j) Charges de à caractère général (hors programme d'actions)**

En 2022, il avait été inscrit au budget 364 580 € au titre des charges de gestion courante. La préparation du Compte Administratif laisse apparaître une dépense à hauteur de 425 000 € (non inclus factures impayées, estimées à 99 000 €).

Pour information, les hausses constatées sur les postes de charges d'énergie ont été les suivantes :

- Electricité : +16,38%
- Fuel : +10,25%
- Carburant : +10,30%

Pour information, le SMG-PNRC a bénéficié du dispositif « filet de sécurité inflation » prévu par l'article 14 de la Loi de finance rectificative de 2022. Nous avons perçu 50% de 66.355 €, soit 33.178 €.

Il est proposé de prévoir le budget alloué aux charges de gestion courantes à hauteur de 440 000 €, pour l'ensemble des sites du Parc (Mas de Rousty, Musée de la Camargue, Domaine de la Palissade, Maison des produits de Camargue), hors dépenses réalisées dans le cadre du programme d'actions. En effet, un plan d'économie sera mis en œuvre afin de rechercher toutes les sources d'économies possibles.

**k) Charges de fonctionnement du programme d'actions**

Ces charges de fonctionnement relatives au programme d'actions sont en cours d'élaboration. L'objectif est d'identifier le montant total de l'action, le montant du financement par le ou les partenaires, et la part que le Parc devra apporter pour la réalisation de l'action en crédit.

La part d'autofinancement à apporter devra nécessairement être assurée par des recettes issues des participations statutaires ou de recettes annexes. En l'absence de crédits suffisants pour l'ensemble des actions nécessitant une part d'autofinancement, des choix devront être opérés. Cette analyse est en cours.

En l'état actuel des travaux, le programme d'actions se présente de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Actions en cours	441 237 €	390 389 €
Actions nouvelles	174 510 €	187 429 € (*)
Total des actions	615 747 €	577 818 €

(\*) Le fait que les recettes soient supérieures aux dépenses est dues à certaines actions qui inclut des charges de personnel (comprises au chapitre 012). Les financements couvrent à la fois du temps de personnel et des charges de fonctionnement.

## I) Dotations aux amortissements

Dotations aux amortissements			
2020	2021	2022	2023
141 282,05 €	151 887,52 €	149 359,22 €	140 321,86 €*

\*sous réserve des vérifications avec la Trésorerie

### m) Indemnité de rupture conventionnelle

En 2004, les agents des anciennes structures de gestion du Parc naturel régional de Camargue ont été transférés au Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue (SMG-PNRC) nouvellement créé. Parmi ces derniers, certains ont conservé leur statut de salarié du privé, en contrat à durée indéterminée.

Un de ces agents souhaite bénéficier d'une rupture conventionnelle.

Le montant de l'indemnité de rupture due au titre de la rupture convention est au moins égal à une indemnité de licenciement, à savoir :

- ¼ du salaire mensuel brut par année d'ancienneté pour les 10 premières années
- 1/3 du salaire mensuel brut par année d'ancienneté à partir de la 11ème année

Le montant estimé de l'indemnité de rupture est de 25 000 euros.

## 2.2. SECTION D'INVESTISSEMENT

### 2.2.1. Dépenses

Au regard de la situation financière du SMG-PNRC, le projet de réhabilitation du siège administratif initié en 2018 n'a pas encore vu le jour. Néanmoins, des mesures conservatrices vont devoir être prises en 2023, afin d'assurer la sécurisation des accès du bâtiment et de ses abords et les conditions de travail des agents.

#### a) Entretien du bâtiment et de ses abords

Une remise en état des portes et des volets permettant de sécuriser l'accès du bâtiment est nécessaire, ainsi qu'une remise en état du chemin d'accès, et le rétablissement des lignes téléphoniques.

#### b) Amélioration des conditions de travail du personnel

Sont à prévoir le changement du matériel informatique, ainsi que certains postes de travail en complément de l'acquisition de postes de travail complets pour les nouveaux agents.

De la même manière, le remplacement progressif des postes téléphonique est à envisager.

Enfin, une panne intervenue sur le serveur informatique va conduire à prendre des mesures nécessaires à la sécurisation de nos données. Une réflexion sera engagée sur la stratégie à adopter dans ce domaine.

### 2.2.2. Recettes

Nous ne percevons pas de recettes d'investissement.

Le report en section d'investissement de l'année 2021 sur 2022 était de 600 390.37, qui sert à financer la section d'investissement.

En 2023, le Fonds de Compensation de la TVA devra être mise en place.

### 2.2.3. Les restes à réaliser

En section d'investissement, des restes à réaliser en dépenses et en recettes sur 2022 sont identifiés, ils seront basculés sur l'exercice 2023.

#### a) En recettes : 66 000 € (détail ci-dessous) :

- Subvention Conseil Départemental (Travaux Muséographie Palissade) : 26 000 €
- Subvention du Fonds Régional d'Acquisition des Musées (œuvres d'art) : 5 000 €
- Subvention du Conseil Départemental (Travaux extension du Musée) : 35 000 €

#### b) En dépenses : 67 165 € (détail ci-dessous) :

- Marché n°2021-06 « Elaboration et création d'un site de destination pour le PNRC » : 28 200 €
- Projet de Refonte du site internet, de la photothèque, et renouvellement équipement stand : 10 500 €
- Action n° 2019-A214 : Haies en système rizicole (arbres) : 3 465 €
- Acquisition œuvres d'art : 5 000 €
- Marché n°2022-07 « Acquisition de matériel informatique » : 20 000 €

## 3. ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES

Sans objet.

## 4. INFORMATIONS RELATIVES A LA STRUCTURE DE LA DETTE

Un prêt de 443 428 € a été obtenu en 2018 auprès de la Caisse des dépôts pour finaliser le plan de financement des travaux de rénovation et d'amélioration des équipements d'accueil du Parc naturel régional de Camargue.

Le prêt présente les caractéristiques suivantes : le capital emprunté s'élève à 443 428 € ; durée : 20 ans.

- |                                |             |
|--------------------------------|-------------|
| - Remboursement capital 2022 : | 22 171,40 € |
| - Intérêts 2022 :              | 7 386,08 €  |
| - Total 2022 :                 | 29 557,48 € |

Au 1<sup>er</sup> mars 2023, le capital restant dû s'élève à 332 571 €

## 5. LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

### 5.1. LES EFFECTIFS

Le SMG-PNRC compte 44 postes permanents (36 postes de fonctionnaire, 1 CDI public et 7 postes privés issus du transfert) au 31/12/22.

Au 31 décembre 2022, 57 agents sont employés par le SMG/PNRC :

- Répartition selon le sexe
  - 34 femmes
  - 23 hommes
  
- Répartition selon le statut
  - 25 fonctionnaires
  - 1 CDI public
  - 7 agents de droit privé
  - 8 contractuels sur postes de fonctionnaire
  - 16 contractuels sur postes non permanent

Les contractuels sur des postes de fonctionnaires ont été recrutés du fait de l'absence de titulaires ou de l'expertise spécifique nécessaires à ces missions.

Le SMG-PNRC accompagne les contractuels positionnés sur des postes permanents dans une démarche d'intégration de la fonction publique territoriale.

- Répartition selon la catégorie
  - 24 agents de catégorie C ou assimilés
  - 14 agents de catégorie B ou assimilés
  - 19 agents de catégorie A ou assimilés
  
- Répartition selon la filière
  - 15 filière administrative
  - 33 filière technique
  - 06 filière culturelle
  - 03 filière animation
  
- Position administrative particulière
  - 4 agents en disponibilité
  - 1 agent en détachement
  - 1 agent en congés de longue maladie
  
- Avantages en nature
  - 1 agent bénéficie d'un véhicule de fonction

- 2 agents sont logés

## 5.2. LA GESTION PREVISIONNELLES DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES

Pour l'année 2023, les évolutions déjà identifiées sont les suivantes :

- Le départ à la retraite d'un agent d'accueil du Musée (TNC 28 h), départ dont le remplacement est prévu
- La non-reconduction d'un contractuel non permanent, le Chargé de Mission Interparcs Agriculture
- La création d'un poste permanent de Garde du Littoral
- La création d'un poste permanent de Chargé de Mission Natura 2000
- La stagiairisation de deux agents contractuels sur des postes de fonctionnaire
- Un agent de catégorie C éligible à la promotion interne B
- Un agent de catégorie C ayant réussi le concours de catégorie B
- Une rupture conventionnelle pour un agent de droit privé
- Le remplacement d'un fonctionnaire de catégorie C muté

## 6. LES DEPENSES DE PERSONNEL

Statut	Traitement indiciaire	Indemnité et prime	Total brut chargé
Titulaires	603 726 €	577 261 €	1 180 987 €
Non titulaires	789 110 €	341 605 €	1 130 714 €

## 7. DUREE EFFECTIVE DU TRAVAIL DANS LA COLLECTIVITE

Par délibération en date du 08 février 2022 et suite à la loi de transformation de la fonction publique qui prévoyait la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1 607 heures, le Parc a décidé de mettre en œuvre les dispositions légales relatives aux 1 607 heures dès janvier 2020.

Les agents effectuent soit :

- 1) 35 heures par semaine
- 2) 37 h 30 par semaine avec l'octroi de 15 jours de RTT
- 3) 1 607 heures annualisées sans octroi de RTT (agents de terrains et agents d'accueil du public au Musée de la Camargue et au domaine de la Palissade)

Deux agents titulaires de la Fonction Publique sont en Temps Non Complet de moins de 28 heures.

## 8. EVOLUTION COMPTABLE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024

La nouvelle nomenclature comptable, la M57, sera obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Elle remplacera les autres référentiels budgétaires et comptables aujourd'hui appliqués par les différentes collectivités locales, dont la M14, actuellement applicable au SMG-PNRC.

Elle est présentée comme étant une étape essentielle de la qualité comptable, rapprochant le budgétaire du comptable.

Le passage à la Comptabilité M57 va nécessiter l'adoption de délibérations spécifiques, des adaptations de nos logiciels financiers au cours du second semestre 2023.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante adopte le rapport d'orientation budgétaire 2023.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente,



**Anne CLAUDIUS-PETIT**

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en préfecture le :

Et de l'affichage :



## Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue

### DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

**Séance du 7 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 7 avril à 09 h 30 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 14 membres, soit 54 voix.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Martine AMSELEM, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Françoise FAVIER, Marie-Christine CONTRERAS, Frédéric GIBERT, Jean-Paul GAY, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL

**Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs** : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Corinne CHABAUD par Martine AMSELEM, Emmanuel LESCOT par Catherine BALGUERIE-RAULET, Jérôme BERNARD par Jean-Paul GAY

**Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs** : Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY, Mandy GRAILLON, Christelle AILLET, Patrick de CAROLIS, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Bernard ARSAC, François JOURDAN, Antoine de la ROCHE AYMON

**Assistaient à la séance** : Stéphan ARNASSANT, Estelle ROUQUETTE, Jean-Christophe BRIFFAUD, Laëtitia POULET, Aurélie GRELLET, Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Muriel CERVILLA, Émilie IPSILANTI, Élodie AUJOULAT,

## DÉLIBÉRATION N°CS-2023-011

Objet : demande de subvention exceptionnelle à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du recours à un cabinet conseil pour le recrutement du directeur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°2022-09-104 plaçant le directeur en position de disponibilité pour une durée de 2 ans à compter du 17 octobre 2022

### ➤ Considérant

- Que le poste de directeur est vacant depuis le 17/10/22 suite à sa mise en disponibilité pour une durée de 2 ans,
- Qu'en égard aux enjeux contextuels et structurels liés à cette fonction, il est nécessaire de pouvoir à son remplacement,
- Que la Présidente, en sa qualité d'organe exécutif souhaite recourir à un cabinet conseil spécialisé dans le recrutement des cadres,
- Qu'un marché a été conclu en ce sens en vertu de l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique.

### ➤ Décide

- De solliciter auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur une aide exceptionnelle d'un montant de 20 000 euros TTC permettant de recouvrir les frais liés à la prestation d'assistance au recrutement,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à ce recrutement.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente,

Mairie de Font de Rousty  
13200 CHARLES  
Tél. 04 90 97 10 40  
Fax 04 90 97 12 07

Anne CLAUDIUS-PETIT

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en préfecture le :

Et de l'affichage :

CS du 7 avril 2023  
Délibération n°CS-2023-011

REÇU EN PRÉFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-251302295-20230407-CS\_2023\_011



**Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue**

**DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL**

**Séance du 7 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 7 avril à 09 h 30 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 14 membres, soit 54 voix.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Martine AMSELEM, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Françoise FAVIER, Marie-Christine CONTRERAS, Frédéric GIBERT, Jean-Paul GAY, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL

**Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs** : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Corinne CHABAUD par Martine AMSELEM, Emmanuel LESCOT par Catherine BALGUERIE-RAULET, Jérôme BERNARD par Jean-Paul GAY

**Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs** : Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY, Mandy GRAILLON, Christelle AILLET, Patrick de CAROLIS, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Bernard ARSAC, François JOURDAN, Antoine de la ROCHE AYMON

**Assistaient à la séance** : Stéphan ARNASSANT, Estelle ROUQUETTE, Jean-Christophe BRIFFAUD, Laëtitia POULET, Aurélie GRELLET, Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Muriel CERVILLA, Émilie IPSILANTI, Élodie AUJOULAT,

## DÉLIBÉRATION N°CS-2023-012

Objet : recrutement de 4 agents saisonniers éco-gardes à cheval dans le cadre du dispositif « garde régionale forestière » de la Région Provence-Alpes-Côte D'Azur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Charte du Parc naturel régional de Camargue,

### ➤ Considérant

- Qu'il convient de mettre en œuvre une action de sensibilisation aux espaces naturels sensibles pendant la période estivale,
- Que l'utilisation du cheval est privilégiée,
- Qu'une participation peut être sollicitée auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre du dispositif « Garde Régionale Forestière »

### ➤ Décide

- La création de 4 postes non permanents d'éco-garde pour une durée de 3 mois à temps complet sur la base de postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> Classe – Echelon 12 – Indice brut 486 – Indice majoré 420
- De solliciter auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur une subvention d'un montant de 30 400.00 euros au titre de la "Garde Régionale Forestière"
- De solliciter d'autres sources de financement (Département des Bouches-du-Rhône, Conservatoire du Littoral, Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer)
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à ces recrutements.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente,

Mas du Pont de Fousty  
13200 ARLES  
Tél. 04 90 97 00 40  
Fax 04 90 97 11 07

Anne CLAUDIUS-PETIT

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en préfecture le :

Et de l'affichage :

CS du 7 avril 2023  
Délibération n°CS-2023-012

REÇU EN PRÉFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-251302295-20230407-CS\_2023\_012



## Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue

### DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 7 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 7 avril à 09 h 30 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 14 membres, soit 54 voix.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Martine AMSELEM, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Françoise FAVIER, Marie-Christine CONTRERAS, Frédéric GIBERT, Jean-Paul GAY, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL

**Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs** : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Corinne CHABAUD par Martine AMSELEM, Emmanuel LESCOT par Catherine BALGUERIE-RAULET, Jérôme BERNARD par Jean-Paul GAY

**Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs** : Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY, Mandy GRAILLON, Christelle AILLET, Patrick de CAROLIS, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Bernard ARSAC, François JOURDAN, Antoine de la ROCHE AYMON

**Assistaient à la séance** : Stéphan ARNASSANT, Estelle ROUQUETTE, Jean-Christophe BRIFFAUD, Laëtitia POULET, Aurélie GRELLET, Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Muriel CERVILLA, Émilie IPSILANTI, Élodie AUJOULAT,

## DÉLIBÉRATION N°CS-2023-013

Objet : convention de rupture conventionnelle au bénéfice de Mme GAL Régine

Vu la délibération n°08 du 02 décembre 2004 actant le transfert du personnel des anciennes structures de gestion du Parc naturel régional de Camargue vers le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,

### ➤ Considérant

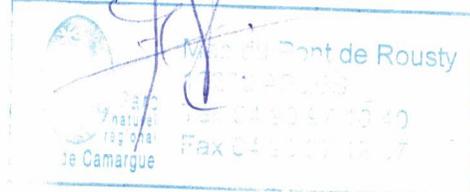
- Que la reprise intégrale par le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue (SMG-PNRC) des missions précédemment dévolues aux anciennes structures de gestion du Parc naturel régional de Camargue entraîne de plein droit la continuité des contrats de travail des personnels intégrant le SMG-PNRC,
- Que Madame GAL Régine a conservé son statut de droit privé,
- Que Madame GAL Régine a formulé une demande de rupture conventionnelle par courrier remis en mains propres en date du 24 octobre 2022
- Que l'entretien préalable s'est déroulé le 26 janvier 2023
- Qu'il convient de déposer une convention de rupture conventionnelle auprès des services de l'Etat
- Que la rupture conventionnelle fait droit à une indemnité de rupture égale à une indemnité de licenciement

### ➤ Décide

- D'autoriser le recours à la rupture conventionnelle au profit de Mme GAL Régine pour un montant égal à une indemnité de licenciement, à savoir :
  - 1/4 du salaire mensuel brut par année d'ancienneté pour les 10 premières années
  - 1/3 du salaire mensuel brut par année d'ancienneté à partir de la 11ème année
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette procédure.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente,



Anne CLAUDIUS-PETIT

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en préfecture le :

07 AVR. 2023

Et de l'affichage : 07 AVR. 2023

CS du 7 avril 2023

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/04/2023<sup>2</sup>

Application agréée E-legalite.com



**Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue**

**DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL**

**Séance du 7 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 7 avril à 09 h 30 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 14 membres, soit 54 voix.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Martine AMSELEM, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Françoise FAVIER, Marie-Christine CONTRERAS, Frédéric GIBERT, Jean-Paul GAY, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL

**Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs** : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Corinne CHABAUD par Martine AMSELEM, Emmanuel LESCOT par Catherine BALGUERIE-RAULET, Jérôme BERNARD par Jean-Paul GAY

**Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs** : Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY, Mandy GRAILLON, Christelle AILLET, Patrick de CAROLIS, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Bernard ARSAC, François JOURDAN, Antoine de la ROCHE AYMON

**Assistaient à la séance** : Stéphan ARNASSANT, Estelle ROUQUETTE, Jean-Christophe BRIFFAUD, Laëtitia POULET, Aurélie GRELLET, Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Muriel CERVILLA, Émilie IPSILANTI, Élodie AUJOULAT,

## DÉLIBÉRATION N°CS-2023-014

Objet : création de 4 postes non permanents écogardes 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Convention de gestion du domaine terrestre du Conservatoire du Littoral des sites des Etangs et Marais des Salins de Camargue n°13/845 sur les Communes d'Arles et des Saintes-Maries-de-la-Mer, signée le 27 mai 2011 pour une durée de 6 ans reconductible une fois tacitement,

Vu la Convention de gestion du domaine terrestre et maritime du Conservatoire du Littoral pour le site de la Palissade n°13/003 sur la Commune d'Arles, signée le 10 octobre 2014 pour une durée 6 ans reconductible une fois tacitement.

Vu la Convention de gestion du domaine terrestre et maritime du Conservatoire du Littoral sur la Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer (Brasinvert n°13-1088 ; Rives du Petit-Rhône n°13-925 ; Mas de Taxil n°13-781 ; Etang de Maguelonne n°13-1093 ; l'Amarrée n°13-666), signée le 21 décembre 2018 pour une durée de 6 ans, reconductible une fois de manière expresse.

### ➤ Considérant

- Qu'il est nécessaire de renforcer la surveillance sur les espaces littoraux en période estivale
- Qu'il est nécessaire pour ce faire de recruter 4 agents de prévention et de sensibilisation contractuels sur la période estivale
- Que les sites objet de la surveillance sont majoritairement sur le territoire de la Commune d'Arles,
- Qu'il existe un dispositif Régional de Prévention et de Surveillance des Espaces Naturels Littoraux Camarguais

### ➤ Décide

- D'approuver la création de 4 postes non permanents pour une durée de 4 mois du 01 juin 2023 au 30 septembre 2023, sur la base de poste d'adjoints techniques territoriaux – Echelon 01 – Indice brut 367 – Indice majoré 353
- De solliciter auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur une subvention d'un montant de 38 000 euros au titre du Dispositif de Prévention et de Surveillance des Espaces Naturels Littoraux Camarguais
- De solliciter auprès de la Ville d'Arles une subvention d'un montant de 10 000 euros au titre du Dispositif de Prévention et de Surveillance des Espaces Naturels Littoraux
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à ces actions.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente,

**Anne CLAUDIUS-PETIT**



Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en préfecture le :

Et de l'affichage :

CS du 7 avril 2023

REÇU EN PRÉFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-251302295-20230407-CS\_2023\_014



## Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue

### DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 7 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 7 avril à 09 h 30 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 14 membres, soit 54 voix.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Martine AMSELEM, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Françoise FAVIER, Marie-Christine CONTRERAS, Frédéric GIBERT, Jean-Paul GAY, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL

**Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs** : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Corinne CHABAUD par Martine AMSELEM, Emmanuel LESCOT par Catherine BALGUERIE-RAULET, Jérôme BERNARD par Jean-Paul GAY

**Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs** : Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY, Mandy GRAILLON, Christelle AILLET, Patrick de CAROLIS, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Bernard ARSAC, François JOURDAN, Antoine de la ROCHE AYMON

**Assistaient à la séance** : Stéphan ARNASSANT, Estelle ROUQUETTE, Jean-Christophe BRIFFAUD, Laëtitia POULET, Aurélie GRELLET, Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Muriel CERVILLA, Émilie IPSILANTI, Élodie AUJOULAT

## DÉLIBÉRATION N°CS-2023-015

Objet : création d'un emploi temporaire pour le Musée de la Camargue

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 332-23 1°,

### ➤ Considérant

- Que le départ de 2 agents en poste au Musée de la Camargue entrave la continuité du service,
- Qu'il est nécessaire de maintenir le service le temps des formalités administratives pour procéder à leur remplacement,
- Que l'assemblée délibérante du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue n'a pu valablement se réunir au moment de l'émergence du besoin,

### ➤ Décide

- De créer un poste temporaire d'agent d'accueil et de surveillance au Musée de la Camargue – Adjoint Technique territorial - Echelon 1– Indice Brut 385– Indice Majoré 353 du 15 janvier au 14 mai 2023
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à ce recrutement.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente,



Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en préfecture le :

Et de l'affichage :



## Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue

### DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

**Séance du 7 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 7 avril à 09 h 30 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 14 membres, soit 54 voix.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Martine AMSELEM, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Françoise FAVIER, Marie-Christine CONTRERAS, Frédéric GIBERT, Jean-Paul GAY, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL

**Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs** : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Corinne CHABAUD par Martine AMSELEM, Emmanuel LESCOT par Catherine BALGUERIE-RAULET, Jérôme BERNARD par Jean-Paul GAY

**Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs** : Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY, Mandy GRAILLON, Christelle AILLET, Patrick de CAROLIS, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Bernard ARSAC, François JOURDAN, Antoine de la ROCHE AYMON

**Assistaient à la séance** : Stéphan ARNASSANT, Estelle ROUQUETTE, Jean-Christophe BRIFFAUD, Laëtitia POULET, Aurélie GRELLET, Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Muriel CERVILLA, Émilie IPSILANTI, Élodie AUJOULAT,

CS du 7 avril 2023  
Délibération n°CS-2023-016

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-251302295-20230407-CS\_2023\_016

## DÉLIBÉRATION N°CS-2023-016

Objet : demande de subvention à la Région Provence-Alpes-Côte D'Azur dans le cadre de la mise en œuvre de la révision de la Charte

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2011-177 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,

Vu le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,

### ➤ Considérant

- Qu'il est nécessaire d'engager le processus de révision de la Charte du Syndicat mixte de Gestion du Parc naturel régional de Camargue,
- Qu'il est nécessaire de recourir à des compétences externes,

### ➤ Décide

- De solliciter auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur une subvention d'un montant de 25 000 euros TTC,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette demande.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente,

  
  
Mas du Pont de Rousty  
13200 ARLES  
Tél. 04 90 97 10 40  
Fax 04 90 97 12 07  
Anne CLAUDIUS-PETIT

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en préfecture le :

Et de l'affichage :

CS du 7 avril 2023  
Délibération n°CS-2023-016

REÇU EN PRÉFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-251302295-20230407-CS\_2023\_016



## Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue

### DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

**Séance du 7 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 7 avril à 09 h 30 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 14 membres, soit 54 voix.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Martine AMSELEM, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Françoise FAVIER, Marie-Christine CONTRERAS, Frédéric GIBERT, Jean-Paul GAY, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL

**Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs** : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Corinne CHABAUD par Martine AMSELEM, Emmanuel LESCOT par Catherine BALGUERIE-RAULET, Jérôme BERNARD par Jean-Paul GAY

**Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs** : Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY, Mandy GRAILLON, Christelle AILLET, Patrick de CAROLIS, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Bernard ARSAC, François JOURDAN, Antoine de la ROCHE AYMON

**Assistaient à la séance** : Stéphan ARNASSANT, Estelle ROUQUETTE, Jean-Christophe BRIFFAUD, Laëtitia POULET, Aurélie GRELLET, Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Muriel CERVILLA, Émilie IPSILANTI, Élodie AUJOULAT,

## DÉLIBÉRATION N°CS-2023-017

Objet : dotation d'ingénierie 2023 de la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte D'Azur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2011-177 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,

Vu le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,

### ➤ Considérant

- Qu'un dossier de demande de subvention relatif à de la dotation d'ingénierie pour l'année 2023 a été adressé au SMG-PNRC par la DREAL PACA,
- Que de nombreuses actions menées par le SMG-PNRC dans le cadre de la Charte sont éligibles à cette dotation,

### ➤ Décide

- De solliciter auprès de la DREAL PACA une dotation d'ingénierie à hauteur de 148 000 €
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette demande.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente,  Mas du Pont de Rousty  
13200 ARLES  
Tél. 04 90 97 10 40  
Fax 04 90 97 12 07

Anne CLAUDIUS-PETIT

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en préfecture le :

Et de l'affichage :

CS du 7 avril 2023  
Délibération n°CS-2023-017

REÇU EN PRÉFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-251302295-20230407-CS\_2023\_017



## Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue

### DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 7 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 7 avril à 09 h 30 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 14 membres, soit 54 voix.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Martine AMSELEM, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Françoise FAVIER, Marie-Christine CONTRERAS, Frédéric GIBERT, Jean-Paul GAY, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL

**Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs** : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Corinne CHABAUD par Martine AMSELEM, Emmanuel LESCOT par Catherine BALGUERIE-RAULET, Jérôme BERNARD par Jean-Paul GAY

**Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs** : Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY, Mandy GRAILLON, Christelle AILLET, Patrick de CAROLIS, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Bernard ARSAC, François JOURDAN, Antoine de la ROCHE AYMON

**Assistaient à la séance** : Stéphan ARNASSANT, Estelle ROUQUETTE, Jean-Christophe BRIFFAUD, Laëtitia POULET, Aurélie GRELLET, Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Muriel CERVILLA, Émilie IPSILANTI, Élodie AUJOULAT

## DÉLIBÉRATION N°CS-2023-018

Objet : demande de subvention dans le cadre de la mission de gestion des espaces naturels année 2023

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la Convention de gestion du domaine terrestre et maritime du Conservatoire du Littoral des sites de la Haute-Camargue sur les communes d'Arles et des Saintes-Maries-de-la-Mer (Domaine de Rousty n°13-926 ; Mas neuf du Vaccarès n° 13-934 ; Sainte-Cécile n°13-1008), signée le 28 février 2019 pour une durée de 6 ans, reconductible une fois de manière expresse,

**Vu** la Convention de gestion du domaine terrestre du Conservatoire du Littoral des sites des Etangs et Marais des Salins de Camargue n°13/845 sur les Communes d'Arles et des Saintes-Maries-de-la-Mer, signée le 27 mai 2011 pour une durée de 6 ans reconductible une fois tacitement,

**Vu** la Convention de gestion du domaine terrestre et maritime du Conservatoire du Littoral sur la Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer (Brasinvert n°13-1088 ; Rives du Petit-Rhône n°13-925 ; Mas de Taxil n°13-781 ; Etang de Maguelonne n°13-1093 ; l'Amarrée n°13-666), signée le 21 décembre 2018 pour une durée de 6 ans, reconductible une fois de manière expresse.

**Vu** la Convention de gestion du domaine terrestre et maritime du Conservatoire du Littoral pour le site de la Palissade n°13/003 sur la Commune d'Arles, signée le 10 octobre 2014 pour une durée 6 ans reconductible une fois tacitement.

### ➤ Considérant

- Considérant les participations financières annuelles respectives du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur ; du Département des Bouches-du-Rhône ; de la Commune d'Arles et de l'Agence de l'eau à solliciter
- Que des plans de gestion ont été établis, définissant des objectifs par sites,
- Que des moyens humains et matériels sont nécessaires à la réalisation des objectifs définis dans les plans de gestion,

### ➤ Décide

- De solliciter auprès du Département des Bouches-du-Rhône une subvention d'un montant de 286 567 euros au titre de la gestion des espaces naturels
- De solliciter auprès de la Ville d'Arles une subvention d'un montant de 98 455 euros au titre de la gestion des espaces naturels
- De solliciter auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur une subvention d'un montant de 76 000 euros au titre de la convention tripartite pour la gestion et la mise en valeur des propriétés du Conservatoire du Littoral dans le département des Bouches-du-Rhône
- De solliciter auprès du Département des Bouches-du-Rhône une subvention d'un montant de 76 000 euros au titre de la convention tripartite pour la gestion et la mise en valeur des propriétés du Conservatoire du Littoral dans le département des Bouches-du-Rhône
- De solliciter auprès de l'Agence de l'eau une subvention d'un montant de 32 280 euros au titre de la gestion des Etangs et Marais des Salins de Camargue (EMSC) et des Theys de Roustan
- D'autoriser la Présidente sur Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette gestion.

CS du 7 avril 2023

Délibéré le 13/04/2023

REÇU EN PREFECTURE  
le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-251302295-20230407-CS\_2023\_018

Adopté à l'unanimité

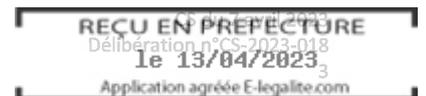
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente,



Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en préfecture le :

Et de l'affichage :



REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com



## Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue

### DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 7 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 7 avril à 09 h 30 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 14 membres, soit 54 voix.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Martine AMSELEM, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Françoise FAVIER, Marie-Christine CONTRERAS, Frédéric GIBERT, Jean-Paul GAY, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL

**Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs** : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Corinne CHABAUD par Martine AMSELEM, Emmanuel LESCOT par Catherine BALGUERIE-RAULET, Jérôme BERNARD par Jean-Paul GAY

**Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs** : Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY, Mandy GRAILLON, Christelle AILLET, Patrick de CAROLIS, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Bernard ARSAC, François JOURDAN, Antoine de la ROCHE AYMON

**Assistaient à la séance** : Stéphan ARNASSANT, Estelle ROUQUETTE, Jean-Christophe BRIFFAUD, Laëtitia POULET, Aurélie GRELLET, Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Muriel CERVILLA, Émilie IPSILANTI, Élodie AUJOULAT

## DÉLIBÉRATION N°CS-2023-019

Objet : constitution du projet agro-environnemental et climatique 2023-2027

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la charte en vigueur

### ➤ Considérant

- Que le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue se positionne en tant qu'opérateur pour le suivi et l'animation du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) 2023-2027,
- Que 170 agriculteurs sont identifiés comme potentiels bénéficiaires du dispositif, dont 160 dès 2023,
- Qu'il convient de réaliser les diagnostics et plans de gestion permettant d'obtenir les fonds européens liés avant le 15 septembre de l'année de souscription,
- Que des renforts sont nécessaires pour ce faire,
- Qu'une participation à l'animation du dispositif peut être sollicitée auprès de la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt de Provence Alpes Côte d'Azur (DRAAF PACA) à hauteur de 57 188 euros TTC sur un montant total de 65 988 euros TTC.

### ➤ Décide

- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette constitution et au dépôt du PAEC 2023-2027.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente,

  
Mas du Pont de Rousty  
13200 ARLES  
Tél. 04 90 97 10 40  
Fax 04 90 97 12 07  
Anne CLAUDIUS-PETIT  
Parc naturel régional

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en préfecture le :

Et de l'affichage :

CS du 7 avril 2023  
Délibération n°CS-2023-019

REÇU EN PRÉFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-251302295-20230407-CS\_2023\_019



**Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue**

**DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL**

**Séance du 7 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 7 avril à 09 h 30 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 14 membres, soit 54 voix.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Martine AMSELEM, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Françoise FAVIER, Marie-Christine CONTRERAS, Frédéric GIBERT, Jean-Paul GAY, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL

**Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs** : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Corinne CHABAUD par Martine AMSELEM, Emmanuel LESCOT par Catherine BALGUERIE-RAULET, Jérôme BERNARD par Jean-Paul GAY

**Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs** : Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY, Mandy GRAILLON, Christelle AILLET, Patrick de CAROLIS, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Bernard ARSAC, François JOURDAN, Antoine de la ROCHE AYMON

**Assistaient à la séance** : Stéphan ARNASSANT, Estelle ROUQUETTE, Jean-Christophe BRIFFAUD, Laëtitia POULET, Aurélie GRELLET, Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Muriel CERVILLA, Émilie IPSILANTI, Élodie AUJOULAT

## DÉLIBÉRATION N°CS-2023-020

Objet : demande de subvention et création de postes pour l'animation relative à la mise en œuvre du projet agro-environnemental et climatique en camargue 2022-2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Charte en vigueur

### ➤ Considérant

- Que le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue se positionne en tant qu'opérateur pour le suivi et l'animation du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) 2023-2027 ;
- Que 170 agriculteurs sont identifiés comme potentiels bénéficiaires du dispositif, dont 160 dès 2023 ;
- Qu'il convient de réaliser les diagnostics et plans de gestion permettant d'obtenir les fonds européens liés avant le 15 septembre de l'année de souscription ;
- Que des renforts sont nécessaires pour ce faire ;
- Qu'une participation peut être sollicitée auprès de la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt de Provence Alpes Côte d'Azur (DRAAF PACA) à hauteur de 57 188 euros TTC sur un montant total de 65 988 euros TTC.

### ➤ Décide

- La création d'un poste non permanent de Chargé de Mission pour le suivi du PAEC (CM PAEC 1) à temps complet, du 1<sup>er</sup> mai au 15 décembre 2023, sur la base poste d'ingénieur territorial – Echelon 4 – Indice brut 565 – Indice majoré 478
- La création d'un poste non permanent de Chargé de Mission pour le suivi du PAEC (CM PAEC 2) à temps complet, du 18 septembre au 15 décembre 2023, sur la base poste d'ingénieur territorial – Echelon 4 – Indice brut 565 – Indice majoré 478
- La création d'un poste non permanent de Chargé de Mission pour la mise en œuvre des MAEC (CM MAEC) à temps complet, du 1<sup>er</sup> mai au 15 septembre 2023, sur la base d'un poste d'ingénieur territorial – Echelon 4 – Indice brut 565 – Indice majoré 478
- De solliciter auprès de la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt de Provence Alpes Côte d'Azur (DRAAF PACA) une subvention d'un montant de 57 188 euros TTC pour l'animation du PAEC ;
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette animation.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente,

Anne **CLAUDIUS-PETIT**



Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en préfecture le :

Et de l'affichage :

CS du 7 avril 2023  
Délibération n°CS-2023-020

REÇU EN PRÉFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-251302295-20230407-CS\_2023\_020

Comité Syndical du 7 avril 2023  
Projet de délibération n°CS-2023-026

## Programme culturel et pédagogique du Musée de la Camargue et Schéma d'interprétation et de valorisation du patrimoine culturel de la Camargue

### Annexe 1

#### PREPROGRAMME CULTUREL DU MUSEE DE LA CAMARGUE EN 2023

Mois	Date, horaire	Titre	Descriptif	Lieu	Partenaires
	19 octobre 2022 au 25 septembre 2024	<b><i>La Camargue entre deux eaux</i></b>	<p>Cette exposition temporaire traite de l'importance des eaux qui donnent vie à la Camargue. Lieu de rencontre du Rhône et de la Méditerranée, des eaux douce et salée qui s'y mêlent, s'opposent ou se superposent en une infinité de combinaisons, la Camargue ne cesse depuis sa formation d'être soumise à leurs mouvements.</p> <p>On y rappelle les solutions qui furent trouvées au cours du temps, celles qui sont proposées aujourd'hui et ouvre le débat</p>	Musée de la Camargue	Partenariats financiers et culturels multiples

		sur celles qu'il faudra trouver pour répondre à l'impermanence due aux changements climatiques.  <i>Avec le soutien du Ministère de la Culture, de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le programme du musée est soutenu par le Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre de Pays d'Arles Capitale Provençale de la Culture 2022.</i>			
<b>Tout au long de l'année reprise des Bistrots de Pays</b>		PECHAC Raphaël Mathevet ?, Claude Vella		Lieux et dates à programmer	Conseil scientifique de la Réserve de biosphère et du Parc naturel régional de Camargue
<b>Février</b>	Mardi 7 à 19h	<b>Ethno bistrot</b>	La Réserve marine et la mission littoral avec Delphine Marobin et Léna Collet	Musée de la Camargue	
<b>Février/mars</b>	Les 8 et 22 février	<b>Les vacances au Musée de la Camargue</b>	Découverte ludique du musée pour les enfants à partir de 7 ans	Musée de la Camargue	
<b>Mars</b>		<b>Week-end Télérama</b>	Gratuité aux détenteurs de la carte Télérama	Musée de la Camargue	Télérama

<b>Avril-Mai</b>	Les 12 et 26 avril	<b>Les vacances au Musée de la Camargue</b>	Découverte ludique du musée ou du sentier pour les enfants à partir de 7 ans	Musée de la Camargue	
<b>Mai</b>	14 mai à conf	<b>Nuit des Musées</b>	<p><b>Les Noctambules</b> avec observations de la faune sauvage sur le sentier et astronomes du Pays d'Arles.</p> <p><b>Le classe l'œuvre !</b> avec Cécil Ka photographe et le fonds acquis en 2021.</p>		Voir Julien et Claude Suc + un technicien des terrains pour observation à la station de bagage et marais
<b>Mai</b>	Du 16 au 22 mai	<b>Festival de la Camargue</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Samedi 20 à 16h Contes du fleuve et de la mer avec Erik Orsenna au village de l'Oiseau</li> <li>• Lundi 22 visite de l'exposition <i>La Camargue entre deux eaux</i> pour les scolaires</li> </ul>	Village de l'Oiseau et Musée de la Camargue	Association du Festival de la Camargue, IAGF, PNRC

<b>Juillet, Aout, Septembr e</b>	Du 3 juillet au 24 septembre	<b>Rencontres Arles</b>	Exposition <b>Lost in Camargue</b> , photographies de Romain Boutillier	Musée de la Camargue	Rencontres d'Arles, Département des Bouches du Rhône
<b>Septembr e</b>	16 et 17 septembre	<b>Journées Européennes du Patrimoine</b>	Compagnie Tallaron ?		Ministère de la Culture, Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette ACCM, Conservatoire de musique du Pays d'Arles, Suds Arles
<b>Octobre</b>	Les 25 octobre et 1 <sup>er</sup> novembre	<b>Les vacances au Musée de la Camargue</b>	Découverte ludique du musée pour les enfants à partir de 7 ans	Musée de la Camargue	
<b>Décembre</b>	Vendredi 1 <sup>er</sup> ou 8 décembre	<b>Nouvè mistralen</b>	Comment préparer les fêtes de fin d'année en Camargue ? Les rituels, les cadeaux, la déco, les ripailles	Musée de la Camargue	Avec le Museon Arlaten
<b>Décembre</b>	Les 20 et 27 décembre	<b>Les vacances au Musée de la Camargue</b>	Découverte ludique du musée pour les enfants à partir de 7 ans	Musée de la Camargue	



## Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue

### DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 7 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 7 avril à 09 h 30 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 14 membres, soit 54 voix.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Martine AMSELEM, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Françoise FAVIER, Marie-Christine CONTRERAS, Frédéric GIBERT, Jean-Paul GAY, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL

**Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs** : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Corinne CHABAUD par Martine AMSELEM, Emmanuel LESCOT par Catherine BALGUERIE-RAULET, Jérôme BERNARD par Jean-Paul GAY

**Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs** : Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY, Mandy GRAILLON, Christelle AILLET, Patrick de CAROLIS, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Bernard ARSAC, François JOURDAN, Antoine de la ROCHE AYMON

**Assistaient à la séance** : Stéphan ARNASSANT, Estelle ROUQUETTE, Jean-Christophe BRIFFAUD, Laëtitia POULET, Aurélie GRELLET, Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Muriel CERVILLA, Émilie IPSILANTI, Élodie AUJOULAT

## DÉLIBÉRATION N°CS-2023-021

**Objet :** conventions de partenariat dans le cadre de la programmation culturelle annuelle du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la charte du Parc naturel régional de Camargue en vigueur,

### ➤ Considérant

- Que le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue a pour mission le développement et le rayonnement culturel de son territoire
- Que les partenariats contribuent à cet engagement,

### ➤ Décide

- D'autoriser la Présidente à signer les conventions de partenariat suivantes :

1- convention de partenariat avec PROVENCE TOURISME relative au pass My Provence

2 - convention de partenariat avec l'Association du Festival de la Camargue, relative à la participation du Syndicat mixte de Gestion du Parc naturel régional de Camargue au festival de la Camargue

3 - convention de partenariat avec Les Rencontres d'Arles, relative au programme ARLES ASSOCIE

4 -convention de partenariat avec la Métropole Aix-Marseille-Provence relative au prêt de collections archéologiques

- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à ces conventionnements.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente,

Mas du Pont de Rousty  
13200 ARLES  
Tél. 04 90 97 10 40  
Fax 04 90 97 12 07

Anne CLAUDIUS-PETIT

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en préfecture le :

Et de l'affichage :

CS du 7 avril 2023  
Délibération n°CS-2023-021

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-2513 02295-2023 04 07-CS\_2023\_021



**Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue**

**DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL**

**Séance du 7 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 7 avril à 09 h 30 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 14 membres, soit 54 voix.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Martine AMSELEM, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Françoise FAVIER, Marie-Christine CONTRERAS, Frédéric GIBERT, Jean-Paul GAY, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL

**Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs** : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Corinne CHABAUD par Martine AMSELEM, Emmanuel LESCOT par Catherine BALGUERIE-RAULET, Jérôme BERNARD par Jean-Paul GAY

**Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs** : Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY, Mandy GRAILLON, Christelle AILLET, Patrick de CAROLIS, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Bernard ARSAC, François JOURDAN, Antoine de la ROCHE AYMON

**Assistaient à la séance** : Stéphan ARNASSANT, Estelle ROUQUETTE, Jean-Christophe BRIFFAUD, Laëtitia POULET, Aurélie GRELLET, Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Muriel CERVILLA, Émilie IPSILANTI, Élodie AUJOULAT

## DÉLIBÉRATION N°CS-2023-022

Objet : acquisitions et restauration pour le Musée de la Camargue

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article L451-1 du Code du Patrimoine
- Vu la Charte en vigueur
- Vu le Projet Scientifique et Culturel du Musée de 2009

### ➤ Considérant

- Que le Musée de la Camargue enrichit ses collections conformément à son Projet Scientifique et Culturel,
- Que des œuvres ont été identifiées comme pouvant participer au rayonnement du Musée de la Camargue
- Que la formation permanente de la Commission Régionale Scientifique des Collections des Musées de France a émis un avis favorable à l'acquisition de 2 tableaux de Louis HIERLE
- Que les tableaux de Louis HIERLE nécessitent d'être restaurés

### ➤ Décide

- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à accepter le don de Lionel ROUX d'une valeur estimée à 4 000 €
- D'autoriser l'acquisition des photographies de Lionel ROUX et de Romain BOUTILLIER,
- D'autoriser la présentation du projet d'achat des photographies de Romain BOUTILLIER, d'un montant de 5 000 € au Fonds Régional d'Acquisition des Musées et de solliciter le meilleur taux,
- D'autoriser la présentation du projet d'achat des 2 tableaux de Louis HIERLE d'un montant de 8 060 € au Fonds Régional d'Acquisition des Musées et de solliciter le meilleur taux,
- D'autoriser la présentation du projet de restauration des 2 tableaux de Louis HIERLE à la Commission Régionale Scientifique des Collections des Musées de France, d'un montant de 5 690 €
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à ces acquisitions.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente,



Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en préfecture le :

Et de l'affichage :

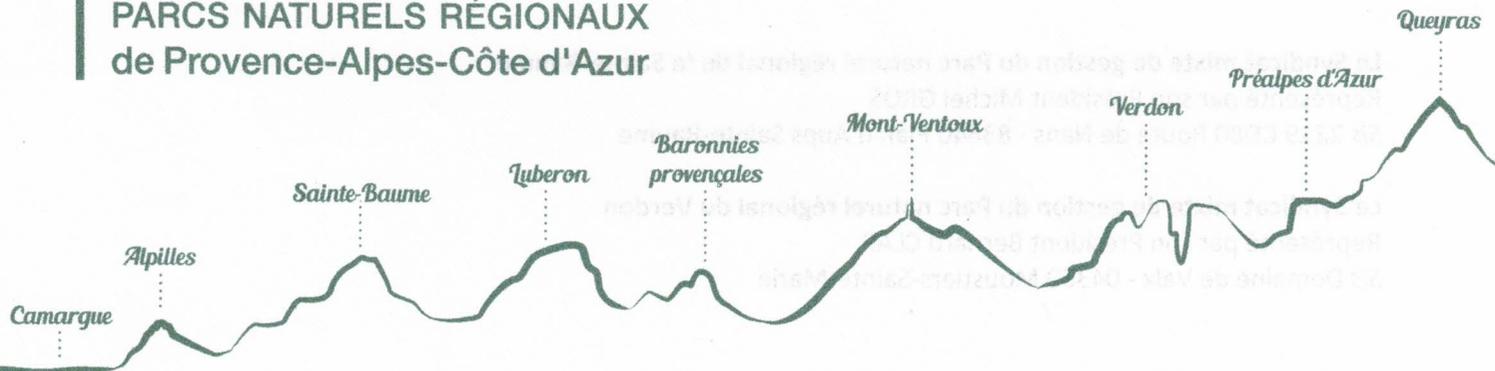
CS du 7 avril 2023  
Délibération n°CS-2023-022

REÇU EN PRÉFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-251302295-20230407-CS\_2023\_022



## AVENANT à la Convention

**Fonds Tourisme Durable : accompagnement des hébergeurs  
et restaurateurs dans leur transition écologique avec les  
aides financières ADEME**

**dans le cadre de France Relance qui devient « Destination  
France » à compter du 1/07/2022**

**Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles**

Représenté par son Président Jean MANGION  
Sis 2 Bd Marceau - 13210 Saint-Rémy-de-Provence

**Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Baronnies provençales**

Représenté par sa Présidente Nicole PELOUX  
Sis 45 Chemin des Randonneurs - 26510 Sahune

**Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue**

Représenté par sa Présidente Anne CLAUDIUS-PETIT  
Sis Mas du Pont de Rousty - 13200 Arles

**Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon**

Représenté par sa Présidente Dominique SANTONI  
Sis 60 place Jean Jaurès - 84400 Apt

**Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux**

Représenté par sa Présidente Jacqueline BOUYAC  
Sis 830, av. du Mont-Ventoux - 84200 Carpentras

**Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur**

Représenté par son Président Eric MELE  
Sis 1 avenue François Goby - 06460 Saint-Vallier-de-Thiery

**Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Queyras**

Représenté par son Président Christian BLANC  
Sis La ville, Arvieux - 05350 Arvieux



REÇU EN PREFECTURE  
le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

## Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Représenté par son Président Michel GROS

Sis 2219 CD80 Route de Nans - 83640 Plan d'Aups Sainte-Baume

## Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon

Représenté par son Président Bernard CLAP

Sis Domaine de Valx - 04360 Moustiers-Sainte-Marie

### Considérant :

- Le prolongement du contrat de partenariat conclu entre l'ADEME et le Parc des Alpilles, agissant pour le compte du Réseau des 9 Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour une durée de 6 mois et 9 jours à compter du 6 juin 2022 jusqu'au 15 décembre 2022 inclus
- La reconduction du contrat de travail de Stéphane Crandal pour assurer les missions relatives à la poursuite de ce projet

### Vu :

- La convention entre le Parc naturel régional des Alpilles et les 9 Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur, définissant les conditions de mobilisation et de mise en œuvre de cette mission

### Il est convenu et arrêté ce qui suit :

#### ARTICLE 1 – OBJET

Le présent avenant à la convention précise les nouvelles modalités administratives, techniques et financières du partenariat entre les 9 Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la poursuite du dispositif Fonds Tourisme Durable.

#### ARTICLE 2 - NATURE DU PARTENARIAT

Les Parcs se dotent collectivement de compétences mutualisées à hauteur de 1 ETP, soit un poste de chargés de projet, visant à :

- Poursuivre l'identification et le recrutement des structures touristiques accompagnées ;
- Poursuivre le déploiement du dispositif auprès des acteurs du tourisme et des professionnels prospects ;
- Accompagner les porteurs de projets déjà engagés dans la finalisation de leur dossier
- Dresser le bilan de la démarche ;
- Coordonner le dispositif

Plus particulièrement, la poursuite du dispositif mené à l'échelle des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur comprend les principales actions collectives suivantes :

- Poursuivre les campagnes de recrutement, via les outils de communication (phoning, mailings, réseaux sociaux, relais dans les communes par les Offices de Tourisme, etc.)
- Recruter des structures touristiques et sélectionner des entreprises éligibles au Fonds Tourisme Durable
- Réaliser les diagnostics auprès des restaurateurs et auprès des hébergeurs (sur base des critères d'un outil diagnostic fourni par l'ADEME, en lien avec la charte Restauration durable et l'écolabel européen
- En fonction des éléments observés lors du diagnostic, établir les plans d'actions avec les professionnels accompagnés
- Identifier les pistes de financements mobilisables pour chaque action et accompagner le professionnel dans le montage de la demande de subvention ainsi que dans sa saisie en ligne sur le site de l'ADEME dédié au Fonds Tourisme Durable
- Saisir en ligne le plan d'action sur le site de l'ADEME dédié au Fonds Tourisme Durable
- Assurer une communication sur les bonnes pratiques observées en entreprise et les actions durables mises en place grâce au FTD, afin de valoriser les entreprises innovantes notamment par la réalisation et de portraits sur les réseaux sociaux (partagés avec les partenaires relais du programme) et la réalisation de capsules vidéos
- Finaliser les diagnostics des entreprises en fonction du déroulement de la saison touristique
- Elaborer un questionnaire de satisfaction à destination des hébergeurs et restaurateurs accompagné
- Dresser le bilan de l'opération
- Participer dans le cadre de l'évènement Forum de l'écotourisme en Région Sud du 29 novembre 2022 à Gréoux les Bains, à l'organisation d'un temps fort dédié au bilan du FTD en Région Sud et à la présentation de la suite du dispositif
- Assurer la coordination et le suivi de la démarche en lien avec le chargé de mission tourisme des Alpilles et la coordinatrice du projet interparcs tourisme (points à date, animation, compte-rendu, présentation, etc.)

Au-delà des frais de fonctionnement afférents (frais de déplacement, autres frais généraux, frais de gestion) ainsi que l'appel à des prestataires extérieurs dans le respect du Code des Marchés Publics, le portage pour le compte du réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur se traduit par l'affectation des missions et actions citées à l'article 2 par un emploi représentant un équivalent temps plein porté par le Parc naturel régional des Alpilles.

### **ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DU PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES**

Le Parc naturel régional des Alpilles a en charge :

- le portage administratif et financier du dispositif et des postes
- la direction et le suivi technique du projet afin de s'assurer de sa bonne exécution
- l'encadrement technique et la responsabilité hiérarchique du chargé de projet interparc « Accompagnement des professionnels dans leur transition écologique »
- la coordination de la commande publique relative aux dépenses de prestations extérieures du dispositif

Le PNR des Alpilles a en charge l'accueil logistique du chargé de projet et la mise à disposition des moyens matériels nécessaires (matériel informatique, téléphonie, bureau, moyens de déplacement, etc.)



## ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DES PARCS NATURELS REGIONAUX

Chaque Parc naturel régional s'engage à accompagner la mise en œuvre du dispositif et à faciliter la réalisation de la mission des agents notamment :

- en mettant à disposition du chargé de projet toutes informations et données nécessaires à la conduite de sa mission,
- en participant à chacune des réunions qui seront mises en place,
- en collaborant à l'identification de hébergeurs et restaurateurs répondant aux critères d'éligibilité établis par l'ADEME et pouvant faire l'objet d'un accompagnement dans le cadre du Fonds Tourisme Durable. Disposant d'une connaissance fine de leurs acteurs locaux, partenaires, et CCI locale, les chargés de mission Tourisme de chacun des 9 Parcs agissent en tant que relais territoriaux. Ils assurent sur leur territoire, une fonction d'interface, d'appui, d'accompagnement du déploiement du dispositif assuré par le chargé de projet Fonds Tourisme Durable. Occasionnellement, le chargé de projet pourra être accueilli dans les locaux des 9 Parcs.

En complément de l'engagement de chacun des 9 Parcs naturels régionaux, l'interparc tourisme est également impliqué au travers de la collaboration de la coordinatrice du projet interparc tourisme en charge de l'animation du contrat de filière écotourisme. Elle assure la coordination du dispositif déployé par les Parcs en lien avec le chargé de mission Tourisme et loisirs durables du Parc naturel régional des Alpilles.

## ARTICLE 5 – MODALITES PRATIQUES DE MISE EN ŒUVRE

### 5.1 La gouvernance du dispositif Fonds Tourisme Durable

Le Fonds Tourisme Durable est un dispositif dont l'avancée et les points d'étape seront abordés lors des comités techniques interparc tourisme ainsi que lors de réunions dédiées.

#### > Un comité technique

Il est composé du directeur du Parc naturel régional de la Sainte-Baume référent tourisme, de la coordinatrice du projet interparc tourisme en charge du contrat de filière écotourisme, du directeur et du chargé de mission Tourisme et loisirs durables du Parc naturel régional des Alpilles et du chargé de projet interparcs « Accompagnement des professionnels dans leur transition écologique ».

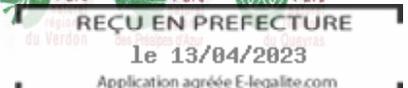
Le comité technique a en charge la coordination et le déploiement opérationnel du dispositif Fonds Tourisme Durable.

#### > Un comité de pilotage

Il est composé des membres du comité technique cités ci-dessus ainsi que des chargés de mission Tourisme durable des 9 Parcs naturels régionaux.

Le comité de pilotage a en charge la définition des actions et des priorités. Il s'attachera en particulier à :

- suivre le calendrier de diagnostics ;
- valider les actions de valorisation des bonnes pratiques des hébergeurs et restaurateurs accompagnés dans le cadre du Fonds Tourisme Durable ;
- conduire l'évaluation du dispositif.



L'ensemble des parcs partenaires s'engage à participer de façon assidue aux comités de pilotage pour un déploiement efficace du dispositif Fonds Tourisme Durable en région Sud.

### > Un comité de suivi avec le financeur ADEME

Composé du comité technique et des référents ADEME, le comité de suivi posera les jalons du déploiement du dispositif Fonds Tourisme Durable pendant toute la durée de la mission. Il aura pour objectif d'établir le bilan du dispositif et d'envisager les conditions de son éventuelle poursuite.

## **5.2 Les actions de diagnostic des professionnels**

Afin d'articuler les interventions et d'optimiser les déplacements du chargé de projet, les 9 Parcs naturels régionaux s'entendent sur un document partagé de planification, établi en fonction des échanges entre les chargés de mission Tourisme des 9 Parcs et le chargé de projet pour définir les modalités d'organisation des diagnostics sur l'ensemble des territoires.

Pour la poursuite du dispositif Fonds Tourisme Durable, les Parcs naturels régionaux s'engagent sur les objectifs fixés suivant au terme de l'avenant :

- dépôt de 55 dossiers (y compris ceux déjà déposés)
- réalisation de 20 diagnostics supplémentaires (sans répartition précise exigée entre hébergeurs et restaurateurs)

## **5.3 Les actions de communication**

Toute communication relative au Fonds Tourisme Durable devra être en conformité avec la charte graphique définie par l'ADEME au niveau national dans le cadre de France Relance.

## **ARTICLE 6 – MODALITES FINANCIERES**

### **6.1 Dépenses prévues dans le cadre du Fonds Tourisme Durable**

L'ensemble des dépenses prévues dans le dispositif Fonds Tourisme Durable telles que listées dans l'annexe 1 de l'avenant de la présente convention seront assurées par le Parc des Alpilles pour le compte du Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En tant que porteur du dossier, le Parc naturel régional des Alpilles valorisera du temps agents en interne pour constituer l'autofinancement du dispositif à hauteur de 500€ TTC.

### **6.2 Accompagnement des chargés de mission tourisme des parcs**

Chaque chargé de mission tourisme des Parcs poursuivra l'accompagnement du déploiement du dispositif Fonds Tourisme Durable sur son territoire de Parc. A ce titre, les chargés de mission Tourisme des Parcs assurent la poursuite de la prospection de candidats au Fonds Tourisme Durable et le lien régulier avec le chargé de projet interparcs recruté pour déployer le présent dispositif.



### **6.3 Le portage administratif et l'hébergement physique des chargés de projet**

Les coûts liés au portage administratif et financier du projet seront affectés au PNR des Alpilles.

Les coûts liés à l'hébergement physique du chargé de projet (poste de travail & charges de fonctionnement ; PC, écran, bureau, téléphone, eau, électricité, photocopie, véhicules, etc.) sont affectés au PNR des Alpilles accueillant le chargé de projet. Le Parc naturel régional de la Sainte-Baume assurera également un hébergement physique ponctuel du chargé de projet.

### **6.4 La participation financière des Parcs à la rémunération du chargé de projet**

Chaque parc versera une participation exceptionnelle de 500€ TTC visant à compléter la rémunération du chargé de projet interparcs « Accompagnement des professionnels dans leur transition écologique » recruté

### **ARTICLE 7 – VALIDITE DE LA CONVENTION**

L'avenant à la présente convention est d'une durée de 6 mois à compter de juin 2022.

### **ARTICLE 8 - CONDITIONS DE RESILIATION**

Cette convention ne peut être dénoncée sauf cas de force majeure et dans tous les cas, après un dépôt de préavis de deux mois.

### **ARTICLE 9- LITIGES**

En cas de litiges une solution à l'amiable sera recherchée.



**REÇU EN PREFECTURE**  
Le 13/04/2023  
Application agréée E-legalite.com

Convention établie en neuf originaux.

Fait à *St Rémy de Provence*  
Le *18 août 2022*

Le Président du PNR de Alpilles  
M. Jean MANGIONY



Fait à *Arles*  
Le *18/08/2022*

La Présidente du PNR de Camargue  
Mme Anne ~~CLAUDUS-PETIT~~



Fait à  
Le  
Le Président du PNR des Préalpes d'Azur  
M. Eric MELE

Fait à  
Le  
Le Président du PNR de la Sainte-Baume  
M. Michel GROS



**Parc naturel régional des Baronnies provençales**  
575, route de Nyons  
26510 SAHUNE  
04 75 26 79 05  
smbp@baronnies-provencales.fr

Fait à  
Le  
Le Président du PNR des Baronnies provençales  
*Mme Nicole PELOUX*



Fait à  
Le  
La Présidente du PNR du Luberon  
Mme Dominique SANTONI

Fait à  
Le  
Le Président du PNR du Queyras  
M. Christian BLANC

Fait à  
Le  
Le Président du PNR du Verdon  
M. Bernard CLAP

Fait à  
La Présidente du PNR du Mont-Ventoux  
Mme Jacqueline BOUYAC



**Annexe 1 – Budget Définitif Avenant Poursuite Fonds Tourisme Durable**  
**Du 06/06/2022 au 15/12/2022 inclus**

DEPENSES		RECETTES	
Rémunérations	22 500,00	ADEME	18 000,00
Autres dépenses de fonctionnement	7 000,00	ADEME	7 000,00
Animation, communication et formation			
		Autofinancement (9 Parcs x 500€)	4 500
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>29 500,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>29 500,00</b>



**REÇU EN PREFECTURE**  
**1e 13/04/2023**  
 Application agréée E-legalite.com

# Bordereau d'envoi

mardi 24 mai 2022

**Affaire suivie par :**  
Valentine SCAMARONI  
Gestionnaire financière  
Et administrative

**PARC NATUREL REGIONAL DES  
ALPILLES**  
2 Bd Marceau  
13210 SAINT REMY DE PROVENCE

Arrivée le

31 MAI 2022

Transmis à  
Copie(s) à

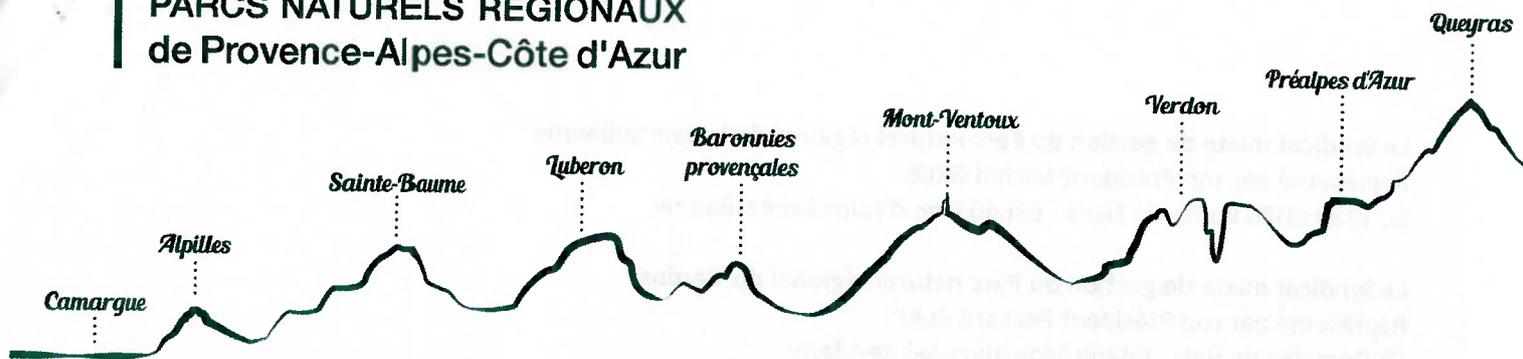
BD  
DC

Désignation des pièces	Nombre de pièce(s)	Observations
Convention Fonds Tourisme Durable	1	Votre exemplaire,

Vous en souhaitant une bonne réception,

  
Une autre vie s'invente ici

# PARCS NATURELS RÉGIONAUX de Provence-Alpes-Côte d'Azur



## Convention

**Fonds Tourisme Durable : accompagnement des hébergeurs  
et restaurateurs dans leur transition écologique avec les  
aides financières ADEME  
dans le cadre de France Relance**

**Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles**

Représenté par son Président Jean MANGION

Sis 2 Bd Marceau - 13210 Saint-Rémy-de-Provence

**Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Baronnies provençales**

Représenté par son Président Claude AURIAS

Sis 45 Chemin des Randonneurs - 26510 Sahune

**Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue**

Représenté par son Président Patrick de CAROLIS

Sis Mas du Pont de Rousty - 13200 Arles

**Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon**

Représenté par sa Présidente Dominique SANTONI

Sis 60 place Jean Jaurès - 84400 Apt

**Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux**

Représenté par sa Présidente Jacqueline BOUYAC

Sis 830, av. du Mont-Ventoux - 84200 Carpentras

**Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur**

Représenté par son Président Eric MELE

Sis 1 avenue François Goby - 06460 Saint-Vallier-de-Thiery

**Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Queyras**

Représenté par son Président Christian BLANC

Sis La ville, Arvieux - 05350 Arvieux



REÇU EN PRÉFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

## Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Représenté par son Président Michel GROS

Sis 2219 CD80 Route de Nans - 83640 Plan d'Aups Sainte-Baume

## Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon

Représenté par son Président Bernard CLAP

Sis Domaine de Valx - 04360 Moustiers-Sainte-Marie

CONV22.02.18

### Considérant :

- Que face à l'épidémie COVID-19, le Fonds Tourisme Durable, mis en place dans le cadre de France Relance et porté par l'ADEME, a pour objectif de soutenir via des aides méthodologiques et financières, des opérateurs du tourisme dans leur démarche vers un tourisme durable et de faciliter la relance de leur activité.
- Que forts d'une ingénierie experte en matière de transition écologique, alimentaire et énergétique, les Parcs naturels régionaux s'emploient depuis 2008 à être des destinations de tourisme durable et à construire une offre touristique responsable. Avec le soutien de la Région Sud, cet engagement se fait dans le cadre innovant d'une démarche interparc portant sur l'accompagnement des professionnels du tourisme au travers de la marque Valeurs Parc naturel régional. Depuis 2019, l'interparc tourisme co-pilote également le contrat de filière régional écotourisme.
- Que dans ce contexte, le réseau des 9 Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur a répondu au travers d'un portage par le Parc naturel régional des Alpilles à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par l'ADEME du 7 décembre 2020 au 15 janvier 2021 pour accompagner 30 hébergeurs et 40 restaurateurs dans le dispositif Fonds Tourisme Durable.
- Que la décision de répondre à cet appel à candidature a été prise à l'unanimité des Présidents des Parcs lors de l'Assemblée Générale du Réseau en date du 7 janvier 2021 et consignée dans la délibération de cette Assemblée générale sous la référence AG-2021-11 ;
- Que cette candidature a été bâtie en concertation et collaboration avec le réseau des CCI afin de répondre de façon complémentaire à cet Appel à Manifestation d'Intérêt. Cette collaboration Parcs naturels régionaux et CCI assure ainsi, par son maillage régional, une couverture totale de l'ensemble des zones rurales et des communes de moins de 20 000 habitants, ciblées par cette action (soit 788 communes) ainsi que la mobilisation immédiate de compétences techniques spécifiques au tourisme et à l'environnement.
- Que cet engagement du réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du réseau des CCI a pour objectif d'agir ensemble dans l'intérêt des professionnels du tourisme en leur permettant d'accéder plus rapidement à des outils et financements qui les aideront à mieux répondre aux enjeux de la transition écologique pour être ainsi en phase avec les aspirations des visiteurs.
- Que la candidature du Réseau des Parcs naturels régionaux ainsi que celle du Réseau des CCI ont été retenues par l'Etat au niveau national pour assurer le déploiement du dispositif Fonds Tourisme Durable sur l'ensemble de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,



REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

- Que cette décision se matérialise par un contrat de partenariat conclu entre l'ADEME et le Parc des Alpilles, agissant pour le compte du Réseau et qu'il convient d'adosser à ce contrat de partenariat la convention entre le Parc naturel régional des Alpilles et les 9 Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur, définissant les conditions de mobilisation et de mise en œuvre de cette mission.

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

### **ARTICLE 1 – OBJET**

La présente convention précise les modalités administratives, techniques et financières du partenariat entre les 9 Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la mise en œuvre du dispositif Fonds Tourisme Durable. Ce programme est mené en complémentarité avec le réseau régional des CCI et subventionné par l'ADEME.

### **ARTICLE 2 - NATURE DU PARTENARIAT**

Les Parcs se dotent collectivement de compétences mutualisées à hauteur de 2 ETP, soit deux postes de chargés de projet, visant à :

- Participer à l'identification et au recrutement des structures touristiques accompagnées ;
- Déployer le dispositif auprès des acteurs du tourisme et des professionnels prospects ;
- Dresser le bilan de la démarche ;
- Coordonner du dispositif

Plus particulièrement, le dispositif mené à l'échelle des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur comprend les principales actions collectives suivantes :

- Elaborer un plan de communication, préparer des outils et supports de communication, assurer la coordination avec les relais potentiels, croisement des fichiers avec le réseau des CCI et autres partenaires (FROT, CRT Provence-Alpes-Côte d'Azur, Gîtes de France, Hôtels au naturel, UNAT, CPIE, Chambre régionale d'agriculture, etc.)
- Créer une page web de présentation du dispositif, constituant un « guichet unique » permettant l'inscription des entreprises candidates à la démarche
- Mener les campagnes de recrutement, via les outils de communication (phoning, mailings, réseaux sociaux, relais dans les communes par les Offices de Tourisme, etc.)
- Organiser un webinaire de lancement de la démarche
- Diffuser un plan de communication concerté avec le réseau des CCI afin de promouvoir le dispositif
- Recruter des structures touristiques et sélectionner des entreprises éligibles au Fonds Tourisme Durable
- Réaliser les diagnostics auprès des restaurateurs et auprès des hébergeurs (sur base des critères d'un outil diagnostic fourni par l'ADEME, en lien avec la charte Restauration durable et l'écolabel européen)
- En fonction des éléments observés lors du diagnostic, établir les plans d'actions avec les professionnels accompagnés
- Identifier les pistes de financements mobilisables pour chaque action et accompagner le professionnel dans le montage de la demande de subvention ainsi que dans sa saisie en ligne sur le site de l'ADEME dédié au Fonds Tourisme Durable
- Saisir en ligne le plan d'action sur le site de l'ADEME dédié au Fonds Tourisme Durable



REÇU EN PRÉFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

- A partir des axes de progrès collectifs identifiés lors des diagnostics individuels, organiser des sessions de formations des hébergeurs et restaurateurs permettant l'échange de bonnes pratiques et les retours d'expériences
- Assurer une communication sur les bonnes pratiques observées en entreprise, afin de valoriser les entreprises innovantes (portraits sur les réseaux sociaux des partenaires et des relais du programme, etc.)
- Finaliser les diagnostics des entreprises en fonction du déroulement de la saison touristique
- Elaborer un questionnaire de satisfaction à destination des hébergeurs et restaurateurs accompagnés
- Dresser le bilan de l'opération
- Assurer la coordination et le suivi de la démarche entre les deux chargés de projet recrutés et les deux chargées de projet interparc tourisme (points à date, animation, compte-rendu, présentation, etc.)
- Assurer le lien avec le réseau des CCI avec qui le réseau des PNR déploie le dispositif en partenariat

Au-delà des frais de fonctionnement afférents (frais de déplacement, autres frais généraux, frais de gestion) ainsi que l'appel à des prestataires extérieurs dans le respect du Code des Marchés Publics, le portage pour le compte du réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur se traduit par l'affectation des missions et actions citées à l'article 2 par deux emplois représentant deux équivalents temps plein portés par le Parc naturel régional des Alpilles.

### **ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DU PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES**

Le Parc naturel régional des Alpilles a en charge :

- le portage administratif et financier du dispositif et des postes
- la direction et le suivi technique du projet afin de s'assurer de sa bonne exécution
- l'encadrement technique et la responsabilité hiérarchique des chargés de projet interparc « Accompagnement des professionnels dans leur transition écologique »
- la coordination de la commande publique relative aux dépenses de prestations extérieures du dispositif

Le PNR des Alpilles a en charge l'accueil logistique des 2 chargés de projet et la mise à disposition des moyens matériels nécessaires (matériel informatique, téléphonie, bureau, moyens de déplacement, etc.)

### **ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DES PARCS NATURELS REGIONAUX**

Chaque Parc naturel régional s'engage à accompagner la mise en œuvre du dispositif et à faciliter la réalisation de la mission des agents notamment (estimatif de 19 jours/an/Parc) :

- en mettant à disposition des chargés de projet toutes informations et données nécessaires à la conduite de leur mission,
- en participant à chacune des réunions qui seront mises en place,
- en collaborant à l'identification de hébergeurs et restaurateurs répondant aux critères d'éligibilité établis par l'ADEME et pouvant faire l'objet d'un accompagnement dans le cadre du Fonds Tourisme Durable. Disposant d'une connaissance fine de leurs acteurs locaux, partenaires, et CCI locale, les chargés de mission Tourisme de chacun des 9 Parcs agissent en tant que relais territoriaux. Ils assurent sur leur territoire, une fonction d'interface, d'appui, d'accompagnement du déploiement du dispositif

assuré par les deux chargés de projet Fonds Tourisme Durable. Occasionnellement, les deux chargés de projet pourront être accueillis dans les locaux des 9 Parcs.

En complément de l'engagement de chacun des 9 Parcs naturels régionaux, l'interparc tourisme est également impliqué au travers de la collaboration de la coordinatrice du projet interparc tourisme en charge de l'animation du contrat de filière écotourisme. Elle assure la coordination du dispositif déployé par les Parcs avec la chargée de mission Tourisme et loisirs durables du Parc naturel régional des Alpilles.

## **ARTICLE 5 – MODALITES PRATIQUES DE MISE EN ŒUVRE**

### **5.1 La gouvernance du dispositif Fonds Tourisme Durable**

Le Fonds Tourisme Durable est un dispositif dont l'avancée et les points d'étape seront abordés lors des comités techniques interparc tourisme ainsi que lors de réunions dédiées.

#### **> Un comité technique**

Il est composé du directeur du Parc naturel régional de la Sainte-Baume référent tourisme, de la coordinatrice du projet interparc tourisme en charge du contrat de filière écotourisme, du directeur et de la chargée de mission Tourisme et loisirs durables du Parc naturel régional des Alpilles et deux chargés de projet interparc « Accompagnement des professionnels dans leur transition écologique ».

Le comité technique a en charge la coordination et le déploiement opérationnel du dispositif Fonds Tourisme Durable.

#### **> Un comité de pilotage**

Il est composé des membres du comité technique cités ci-dessus ainsi que des chargés de mission Tourisme durable des 9 Parcs naturels régionaux.

Le comité de pilotage a en charge la définition des actions et des priorités. Il s'attachera en particulier à :

- suivre le calendrier de diagnostics ;
- valider l'organisation des temps de formations collectives et d'animation des hébergeurs et restaurateurs accompagnés dans le cadre du Fonds Tourisme Durable ;
- faire le lien avec le réseau des CCI ;
- conduire l'évaluation du dispositif.

L'ensemble des parcs partenaires s'engage à participer de façon assidue aux comités de pilotage pour un déploiement efficace du dispositif Fonds Tourisme Durable en région Sud.

#### **> Un comité de suivi avec le financeur ADEME**

Composé du comité technique et des référents ADEME, le comité de suivi posera les jalons du déploiement du dispositif Fonds Tourisme Durable pendant toute la durée de la mission. Il aura pour objectif d'établir le bilan du dispositif et d'envisager les conditions de son éventuelle poursuite.



REÇU EN PRÉFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-2513 02295-2 023 04 07-CS\_2023\_023

## 5.2 Les actions de diagnostic des professionnels

Afin d'articuler les interventions et d'optimiser les déplacements de chaque chargé(e) de projet, les 9 Parcs naturels régionaux s'entendent sur un document partagé de planification, établi en fonction des échanges entre les chargés de mission Tourisme des 9 Parcs et les deux chargés de projet pour définir les modalités d'organisation des diagnostics sur l'ensemble des territoires.

Les Parcs naturels régionaux se sont engagés à accompagner 40 restaurateurs et 30 hébergeurs dans le dispositif Fonds Tourisme Durable, soit un estimatif théorique de répartition par territoire à hauteur de 4.5 restaurateurs par Parc et de 3.5 hébergeurs par Parc. Un bilan intermédiaire sera réalisé afin éventuellement de réajuster le nombre de diagnostics.

## 5.3 Les actions collectives de professionnalisation

Le déploiement d'un plan de formations assurées par des prestataires extérieurs est prévu en fonction des axes de progrès collectifs identifiés lors des diagnostics d'entreprises (organisation de 2 à 3 formations type ateliers « menus/recettes » produits locaux, sans viande, ateliers « Gestion des déchets et biodéchets », formations-actions ambassadeurs, etc.

Par ailleurs, les formations et événements prévus dans la feuille de route du projet interparc tourisme 2020-2021 pourront être suivies par les structures candidates au Fonds Tourisme Durable : cycle « écoresponsabilité et gestion environnementale », cycle « Comment communiquer mes engagements écoresponsables /comment me démarquer ? » ; rencontre « Quelles éco-solutions pour améliorer votre offre touristique en région SUD ? » ; forum de l'écotourisme en Région Sud.

## 5.4 Les actions de communication

Toute communication relative au Fonds Tourisme Durable devra être en conformité avec la charte graphique définie par l'ADEME au niveau national dans le cadre de France Relance.

## ARTICLE 6 – MODALITES FINANCIERES

### 6.1 Dépenses prévues dans le cadre du Fonds Tourisme Durable

L'ensemble des dépenses prévues dans le dispositif Fonds Tourisme Durable telles que listées dans l'annexe 1 à la présente convention seront assurées par le Parc des Alpilles pour le compte du Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En tant que porteur du dossier, le Parc naturel régional des Alpilles valorisera du temps agents en interne pour constituer l'autofinancement du dispositif. Comme détaillé dans l'annexe 2 de la convention, le calcul se fait par le Parc naturel régional des Alpilles en fonction des coûts réels des salaires de chaque chargé de mission.



REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-2513 02295-2 023 04 07-CS\_2023\_023

## **6.2 Accompagnement des chargés de mission tourisme des Parcs**

Chaque chargé de mission tourisme des Parcs accompagne le déploiement du dispositif Fonds Tourisme Durable sur son territoire de Parc, à hauteur de 19 jours estimés/an/Parc. A ce titre, les chargés de mission Tourisme des Parcs assurent la prospection de candidats au Fonds Tourisme Durable et le lien régulier avec les deux chargés de projet interparc recrutés pour déployer le présent dispositif. Chaque chargé de mission tourisme des Parcs accompagne le déploiement de l'action interparc Fonds Tourisme Durable dans son Parc.

## **6.3 Le portage administratif et l'hébergement physique des chargés de projet**

Les coûts liés au portage administratif et financier du projet seront affectés au PNR des Alpilles.

Les coûts liés à l'hébergement physique des chargés de projet (poste de travail & charges de fonctionnement ; PC, écran, bureau, téléphone, eau, électricité, photocopie, véhicules, etc.) sont affectés au PNR des Alpilles accueillant les chargés de projet. Le Parc naturel régional de la Sainte-Baume assurera également un hébergement physique ponctuel des chargés de projet.

## **6.4 L'engagement financier de l'ensemble des Parcs**

Considérant l'importance du dispositif Fonds Tourisme Durable, les 9 Parcs naturels régionaux de la région s'engagent solidairement à supporter le financement de cette mission en cas d'imprévu de quelque nature que ce soit, notamment un arrêt des financements de la part de l'ADEME.

Les PNR pourront décider, en conseil d'administration du réseau, de palier à l'absence de financement sur leur fond propre.

## **ARTICLE 7 – VALIDITE DE LA CONVENTION**

La présente convention est d'une durée d'un an, à compter de mai 2021. Elle pourra faire l'objet d'avenants.

## **ARTICLE 8 - CONDITIONS DE RESILIATION**

Cette convention ne peut être dénoncée sauf cas de force majeure et dans tous les cas, après un dépôt de préavis de deux mois.

## **ARTICLE 9- LITIGES**

En cas de litiges une solution à l'amiable sera recherchée.



REÇU EN PRÉFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-251302295-20230407-CS\_2023\_023

Convention établie en neuf originaux.

Fait à *Saint-Rémy-de-Provence*  
Le *14 septembre 2021*  
Le Président du PNR des Alpilles  
M. Jean MANGION



Fait à *Sahune*  
Le *5 octobre 2021*  
Le Président du PNR des Baronnies provençales  
M. Claude AURIAS



Fait à  
Le  
Le Président du PNR de Camargue  
M. Patrick de CAROLIS



Fait à *Apt*  
Le *11 janvier 2022*  
La Présidente du PNR du Luberon  
Mme Dominique SANTONI



Fait à *St Vallier de Réary*  
Le *19/01/22*  
Le Président du PNR des Préalpes d'Azur  
M. Eric MELE



Fait à *Arvieux*  
Le *09/02/2022*  
Le Président du PNR du Queyras  
M. Christian BLANC



Fait à *Plan d'Aups Ste Baume*  
Le *15/03/2022*  
Le Président du PNR de la Sainte-Baume  
M. Michel GROS



Fait à *Moustiers St Marie*  
Le *08/03/2022*  
Le Président du PNR du Verdon  
M. Bernard CLAP



Fait à *Carpentras* le *29 mars 2022*  
La Présidente du PNR du Mont-Ventoux  
Mme Jacqueline BOUYAC



REÇU EN PREFECTURE  
Le 13/04/2023  
Application agréée E-legalite.com

## Annexe 1 - Budget

### BUDGET DEFINITIF FONDS TOURISME DURABLE sur 1 an : mai 2021 - mai 2022

DEPENSES		RECETTES	
	Montant	ADEME	Montant
<b>Salaires des deux chargés de projet recrutés par le Parc des Alpilles</b>	<b>63 000 €</b>	<b>Forfait 2 ETP</b>	<b>60 000 €</b>
<b>Frais d'installation</b> <i>achat 2 ordinateurs, création boîtes mail et Pack Office, 2 téléphones, leasing 2 véhicules de fonction, etc.</i>	<b>20 000 €</b>	<b>Frais d'installation</b>	<b>20 000 €</b>
<b>Frais de mission, déplacements, carburant</b>	<b>10 000 €</b>		
<b>Animation</b> <i>Webinaire de lancement</i> <i>Evenement local</i>	<b>9 000 €</b>  <b>9 000 €</b>	<b>Animation</b>	<b>9 000 €</b>
<b>Communication/Formation</b> <i>Prestation graphique</i> <i>Déploiement d'un plan de formation</i>	<b>11 000 €</b>  <b>1 150 €</b> <b>9 850 €</b>	<b>Communication/Formation</b>	<b>11 000 €</b>
		<b>Autofinancement Parc</b>	<b>13 000 €</b>
		<i>Valorisation du temps de travail des agents du Parc des Alpilles</i>	<b>13 000 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>113 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>113 000,00</b>



**REÇU EN PREFECTURE**

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com



## Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue

### DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

**Séance du 7 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 7 avril à 09 h 30 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 14 membres, soit 54 voix.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Martine AMSELEM, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Françoise FAVIER, Marie-Christine CONTRERAS, Frédéric GIBERT, Jean-Paul GAY, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL

**Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs** : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Corinne CHABAUD par Martine AMSELEM, Emmanuel LESCOT par Catherine BALGUERIE-RAULET, Jérôme BERNARD par Jean-Paul GAY

**Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs** : Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY, Mandy GRAILLON, Christelle AILLET, Patrick de CAROLIS, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Bernard ARSAC, François JOURDAN, Antoine de la ROCHE AYMON

**Assistaient à la séance** : Stéphan ARNASSANT, Estelle ROUQUETTE, Jean-Christophe BRIFFAUD, Laëtitia POULET, Aurélie GRELLET, Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Muriel CERVILLA, Émilie IPSILANTI, Élodie AUJOULAT

## DÉLIBÉRATION N°CS-2023-023

Objet : Convention fonds tourisme durable

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret n°2011-177 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,

**Vu** le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,

**Vu** la délibération n°11 du 01 octobre 2021 relative à la convention interparc pour le déploiement du "Fonds Tourisme Durable"

### ➤ Considérant

- Que le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est engagé dans le dispositif « Fonds Tourisme Durable » financé par l'ADEME et porté par le Parc naturel régional des Alpilles (PNRA),
- Que cet engagement a fait l'objet d'une convention,
- Que l'ADEME a prolongé de 6 mois son partenariat avec le PNRA,
- Que le contrat de travail du chargé de projet recruté au titre de cette convention a été prolongé d'autant,
- Qu'un avenant est nécessaire afin de contractualiser une participation exceptionnelle de 500 euros au titre du complément de rémunération,

### ➤ Décide

- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à signer l'avenant à la convention Fonds Tourisme Durable afin de contractualiser une participation de 500 € au titre du complément de rémunération,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cet avenant.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente,

Mas du Pont de Rousty  
13200 ARLES  
90 97 10 41  
Fax 04 90 97 12 07

Anne CLAUDIUS-PETIT

reg 013  
Camargue

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en préfecture le :

Et de l'affichage :

CS du 7 avril 2023  
Délibération n°CS-2023-023

REÇU EN PRÉFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-251302295-20230407-CS\_2023\_023



## Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue

### DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 7 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 7 avril à 09 h 30 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 14 membres, soit 54 voix.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Martine AMSELEM, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Françoise FAVIER, Marie-Christine CONTRERAS, Frédéric GIBERT, Jean-Paul GAY, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL

**Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs** : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Corinne CHABAUD par Martine AMSELEM, Emmanuel LESCOT par Catherine BALGUERIE-RAULET, Jérôme BERNARD par Jean-Paul GAY

**Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs** : Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY, Mandy GRAILLON, Christelle AILLET, Patrick de CAROLIS, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Bernard ARSAC, François JOURDAN, Antoine de la ROCHE AYMON

**Assistaient à la séance** : Stéphan ARNASSANT, Estelle ROUQUETTE, Jean-Christophe BRIFFAUD, Laëtitia POULET, Aurélie GRELLET, Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Muriel CERVILLA, Émilie IPSILANTI, Élodie AUJOULAT

## DÉLIBÉRATION N°CS-2023-024

Objet : demande de subvention dans le cadre du programme culturel et pédagogique du Musée de la Camargue et du schéma d'interprétation et de valorisation du patrimoine culturel de la Camargue

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.401-1 et suivants du Code du Patrimoine,

Vu la Charte du Parc naturel régional de Camargue en vigueur,

### ➤ Considérant

- Que des participations financières sont à solliciter au titre de la programmation culturelle annuelle du Musée de la Camargue,
- Que des participations financières sont à solliciter au titre du récolement/inventaire/suivi scientifique des collections,
- Que des participations financières sont à solliciter au titre du schéma d'interprétation du patrimoine de la Camargue,

### ➤ Décide

- De solliciter auprès du ministère de la Culture et de la Communication une subvention d'un montant de 10 000 euros au titre de la programmation culturelle et éducative,
- De solliciter auprès du ministère de la Culture et de la Communication une subvention d'un montant de 10 000 euros au titre du récolement/inventaire/conservation/suivi scientifique des collections,
- De solliciter auprès de la Commune d'Arles, une subvention d'un montant 5 000 euros au titre de la mise en œuvre du projet éducatif de la Commune via le dispositif communal "Cahier ressources de la Circonscription"
- De solliciter auprès de la Commune de Port-Saint-Louis du Rhône, une subvention d'un montant de 1 000 euros au titre de l'accueil des scolaires au Musée de la Camargue durant le festival de la Camargue
- De solliciter auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur une subvention d'un montant de 20 000 euros au titre du financement du schéma d'interprétation du patrimoine
- De solliciter auprès du Département des Bouches-du-Rhône une subvention d'un montant de 10 000 euros au titre de l'aide au développement culturel
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à ces demandes de subvention.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente,

  
Mas du Pont de Rousty  
13200 ARLES  
Tél. 04 90 97 10 40  
Fax 04 90 97 12 07  
**Anne CLAUDIUS-PETIT**

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en préfecture le :

Et de l'affichage :

CS du 7 avril 2023  
Délibération n°CS-2023-024

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-251302295-20230407-CS\_2023\_024



## Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue

### DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 7 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 7 avril à 09 h 30 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 14 membres, soit 54 voix.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Martine AMSELEM, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Françoise FAVIER, Marie-Christine CONTRERAS, Frédéric GIBERT, Jean-Paul GAY, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL

**Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs** : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Corinne CHABAUD par Martine AMSELEM, Emmanuel LESCOT par Catherine BALGUERIE-RAULET, Jérôme BERNARD par Jean-Paul GAY

**Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs** : Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY, Mandy GRAILLON, Christelle AILLET, Patrick de CAROLIS, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Bernard ARSAC, François JOURDAN, Antoine de la ROCHE AYMON

**Assistaient à la séance** : Stéphan ARNASSANT, Estelle ROUQUETTE, Jean-Christophe BRIFFAUD, Laëtitia POULET, Aurélie GRELLET, Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Muriel CERVILLA, Émilie IPSILANTI, Élodie AUJOULAT

## DÉLIBÉRATION N°CS-2023-025

Objet : mise à disposition d'un véhicule de fonction au Directeur

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2123-18-1-1,

**Vu** la loi n°90-1067 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,

**Vu** l'arrêté du 10 décembre 2002 relatif à l'évaluation des avantages en nature en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale,

**Vu** le recrutement d'un Directeur,

### ➤ Considérant

- Que le Syndicat mixte de Gestion du Parc naturel régional de Camargue peut mettre un véhicule à disposition de ses membres ou des agents lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie,
- Que la mise à disposition d'un véhicule de fonction constitue un avantage en nature,
- Que l'attribution d'un véhicule aux agents est subordonnée à une décision préalable de l'organe délibérant,
- Considérant qu'une délibération annuelle est nécessaire pour déterminer l'ensemble des modalités d'attribution,
- Considérant que l'ensemble des contraintes de déplacement et de temps inhérentes aux fonctions de Directeur nécessitent l'attribution de façon permanente et exclusive d'un véhicule de fonction pour son usage professionnel et ses déplacements privés,

### ➤ Décide

- D'octroyer un véhicule de fonction au Directeur en exercice,
- De retenir le mode d'évaluation basé sur le montant mensuel de location dudit véhicule,
- De prendre en charge tous les frais afférents audits véhicule, à l'exception des contraventions,
- D'autoriser Madame La Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes les pièces et actes utiles, relatifs à cette demande.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente,

Mas du Pont de Rousty  
13200 ARLES  
Tél. 04 90 97 10 40  
Fax 04 90 97 12 07

Anne CLAUDIUS-PETIT

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en préfecture le :

Et de l'affichage :

CS du 7 avril 2023  
Délibération n°CS-2023-025

REÇU EN PRÉFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-251302295-20230407-CS\_2023\_025